



Assemblée générale

Cinquante et unième session

22^e séance plénière

Vendredi 4 octobre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République-Unie de Tanzanie.

M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Benjamin William Mkapa, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mkapa (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Ambassadeur Razali, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Votre élection est un hommage rendu à juste titre à votre éminente carrière diplomatique, une marque de confiance placée en vos capacités et le reflet de la haute estime dont vous-même et votre pays jouissez auprès de la communauté internationale. Vous avez notre confiance, et je peux vous assurer du plein soutien et de la pleine coopération de la Tanzanie dans la direction des délibérations de la présente session. Je rends

également hommage à votre prédécesseur, M. Freitas do Amaral, du Portugal, qui a présidé avec une grande maîtrise l'historique cinquantième session de l'Assemblée.

Mes hommages s'adressent également au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, éminent fils de l'Afrique, qui au cours des cinq dernières années a travaillé sans relâche pour rehausser l'image de l'Organisation ainsi que son aptitude à répondre aux défis que pose un environnement mondial international en pleine évolution. Dans son rôle de dirigeant, il a fait preuve de dévouement à un moment particulièrement difficile de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies en dépit des critiques personnelles souvent injustifiées dont il a été l'objet et d'une situation financière difficile, d'une part, et d'attentes croissantes, souvent conflictuelles, d'autre part.

Prenant la parole de cette tribune il y a exactement deux ans, mon prédécesseur a fait ses adieux à l'Organisation des Nations Unies en évoquant la transition politique dont mon pays était témoin et les préparatifs auxquels donnaient lieu les premières élections multipartites organisées en Tanzanie depuis 30 ans. Il soulignait son intention de léguer au peuple de Tanzanie une solide démocratie s'appuyant sur une culture nationale partagée de compromis politique et de tolérance. Aujourd'hui, je suis fier d'être issu de ce processus et d'être ici pour redire notre attachement à l'Organisation des Nations Unies et notre foi dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir la paix et la sécurité internationales ainsi que le développement économique et social à travers le monde.

Depuis sa création, l'ONU a considérablement élargi son rôle au sein du système international et est devenue l'un des acteurs principaux du développement national et de la coopération internationale. Les divers sommets qu'elle a organisés ces dernières années, conjugués à ses nombreuses activités, qui couvrent la totalité des domaines politique, social et économique dans tous les coins du monde, sont la preuve du rôle crucial joué par les Nations Unies dans le règlement des problèmes nationaux et internationaux auxquels l'humanité est confrontée.

L'ONU a contribué à maintenir la paix et la sécurité internationales à des moments extrêmement critiques. Elle a supervisé la délivrance de peuples et de nations des chaînes du colonialisme et du racisme et leur accession à l'indépendance. Le résultat de ces efforts a été que le nombre d'États Membres a presque quadruplé. Les idéaux de liberté et de justice et les droits de l'homme sont compris par la quasi-totalité du monde même s'ils ne sont pas toujours observés. Les Nations Unies ont édifié une culture mondiale commune de valeurs partagées; elles ont également contribué à promouvoir le développement, à édifier des infrastructures sociales et économiques et beaucoup plus encore.

Aujourd'hui, les Nations Unies sont à la croisée des chemins. De nouveaux défis, surtout ceux que génère un environnement international en mutation rapide, continuent d'exiger toute leur attention. Le défi qui nous attend au seuil du nouveau millénaire est de stimuler et de renforcer cette Organisation, en tirant parti des ressources et des connaissances collectives de notre monde et en agissant comme des partenaires.

De même, l'idéal de démocratie participative dont nous rêvons tous pour chaque pays Membre doit s'exprimer aussi sur le plan international. Au cours des dernières années, nous nous sommes fait beaucoup de souci quant au processus de réforme au sein de cette Organisation. Nous souhaitons tous une Organisation des Nations Unies efficace et revitalisée, mieux adaptée aux circonstances actuelles et capable de relever les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés. Nous devons réformer ses méthodes de travail et nous efforcer de rendre ses institutions et ses politiques plus cohérentes. Si l'on veut renouveler l'Organisation et lui conserver son importance, il faut procéder à des ajustements et à un réalignement. La Tanzanie salue toutes les personnes, institutions et gouvernements qui ont contribué à ce processus d'examen.

Nous espérons cependant que la réforme préservera et rehaussera les principes élémentaires sur lesquels reposent

les Nations Unies. Nous voulons la réforme, mais seulement le genre de réforme qui renforcera finalement la capacité de notre Organisation de promouvoir ses idéaux. Nous souhaitons une transparence accrue dans les travaux de nos institutions et le renforcement des principes de l'égalité souveraine des États et de la justice. Il nous faut démocratiser nos institutions et faire en sorte que le Nord développé et le Sud en développement soient représentés de façon mieux équilibrée au Conseil de sécurité.

Nous ne pouvons cependant nous attendre à ce que l'Organisation des Nations Unies soit et fasse tout cela et plus encore sans lui donner les moyens de faire son travail. Nous devons nous acquitter de nos obligations financières envers l'Organisation si nous voulons qu'elle réponde à nos exigences, montrant ainsi notre attachement aux idéaux qu'elle cherche à promouvoir.

Tout comme nous sommes en droit de nous féliciter des réalisations des Nations Unies, nous devons aussi avoir le courage d'admettre que l'Organisation ne s'est toujours pas attaquée avec assez de force au fléau de la pauvreté abjecte qui afflige la plus grande partie des pays Membres. C'est sur cela que nous devons maintenant concentrer notre attention et nos ressources. Le Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995 a été un excellent point de départ, et nous devons réaliser à la lettre et dans l'esprit les engagements qui y ont été pris. Tant que la question de la pauvreté n'aura pas été traitée en profondeur, nous n'arriverons pas à une paix véritable et durable. Nous devons replacer l'ordre du jour du développement au centre de la philosophie et des travaux des Nations Unies.

Le monde est largement considéré comme étant pacifique parce qu'il n'y a pas eu de troisième guerre mondiale. Pourtant, pour ceux qui sont menacés par des conflits régionaux, pour les victimes de l'oppression et de l'injustice, et pour ceux qui vivent dans un perpétuel état de pauvreté au milieu d'un monde d'abondance, leur monde à eux est en guerre. Pris ensemble, ces peuples forment la plus grande partie de la population mondiale, et l'ONU doit leur consacrer l'attention qu'ils méritent aujourd'hui. Notre Organisation ne peut parler de monde pacifique alors même que l'avenir de nos enfants, ainsi que leur droit de grandir comme des enfants, est compromis par des conflits et par la pauvreté, et que les sordides conditions des villes continuent d'engendrer l'anarchie dans les communautés locales. La paix doit être recherchée d'une façon globale, en tenant compte de ces facteurs qui menacent tout autant, si ce n'est davantage, la paix à l'intérieur des sociétés et entre les pays.

Le sentiment collectif de honte que suscite en nous l'existence de la pauvreté au milieu de la richesse doit s'exprimer dans nos efforts conjoints pour promouvoir le développement. Aujourd'hui, le monde en développement est bombardé d'innombrables initiatives de développement. Nous sommes exhortés à travailler davantage, à libéraliser nos économies, à réduire les dépenses publiques, à instituer des politiques macro-économiques solides, à promouvoir le secteur privé et à prendre bien d'autres mesures encore. C'est ce que nos pays ont toujours fait, souvent à un coût social élevé, un coût que les pays développés n'admettraient pas dans leurs propres économies.

Nous l'avons fait sachant qu'en fin de compte c'est nous qui devons prendre le taureau par les cornes. Il est de fait que nous acceptons que nous devons être plus compétitifs sur le marché et accroître l'efficacité du Gouvernement. Nous devons utiliser nos ressources de façon plus rationnelle; nous devons lutter contre le gaspillage et la corruption au sein du Gouvernement; nous devons simplifier nos processus bureaucratiques, libéraliser nos économies et ouvrir nos marchés au commerce international. C'est pourquoi la plupart d'entre nous souscrivons à l'instauration, sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce, du nouveau régime mondial du commerce. Pourtant, notre capacité d'accéder aux marchés mondiaux — les marchés du monde développé — et d'en tirer parti est gênée par notre sous-développement, les politiques protectionnistes des pays industrialisés et les termes de l'échange qui continuent de se détériorer.

Les forces sauvages du marché n'aideront pas les pays très faibles, pauvres et vulnérables, dont la situation et les besoins particuliers nécessitent pourtant qu'on s'en occupe. Pour nous, c'est cela l'ordre du jour prioritaire de l'Organisation mondiale du commerce, et non l'introduction de nouvelles questions avant même d'avoir perfectionné le système que nous avons maintenant. Le plan Ruggiero, qui vise à étendre la libéralisation tarifaire en vigueur dans les marchés des pays industrialisés aux produits des pays en développement, est bienvenu et mérite un large appui.

Ce dont nous avons besoin maintenant c'est d'un partenariat créateur mutuellement avantageux entre le Nord développé et le Sud en développement. La reprise et la croissance économiques durables dans le Sud profitent également au Nord. Seul un Sud prospère sera un partenaire plus authentique dans le commerce mondial. Nous serons alors en mesure d'acheter davantage de produits du Nord, libérant ainsi la conscience du monde développé de l'obligation sans fin de faire la charité et de contrôler l'immigration illégale. Ce partenariat novateur doit aussi reconnaître la

nature interdépendante de notre monde et, en fin de compte, notre interaction. Aider le Sud à se relever n'est pas simplement un acte de charité mais revient aussi à jeter les bases d'un monde plus sûr et plus stable. Nous avons lancé un appel en faveur de l'action à la neuvième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED IX), qui s'est tenue à Midrand, en Afrique du Sud, plus tôt dans l'année. Nous devons réitérer cet appel aujourd'hui.

La Tanzanie, comme le reste des pays en développement, est décidée à assumer ses responsabilités en matière de développement économique et humain. Nous ne pourrions cependant pas faire de progrès significatifs tant qu'il nous faudra traîner le boulet de la dette extérieure, qui étouffe la reprise et la croissance. La question du poids insupportable de la dette extérieure doit être examinée d'urgence si l'on veut que notre partenariat novateur contre la pauvreté mondiale soit fructueux.

De nombreuses propositions en faveur de l'allègement de la dette sont en discussion depuis un certain temps. Nous reconnaissons et apprécions ces initiatives, y compris les propositions faites récemment au sujet de l'adoption de mesures spéciales d'allègement de la dette pour un groupe particulier de pays gravement endettés. Il reste cependant qu'aucune action globale n'est imminente, à l'exception des mesures limitées prises unilatéralement au cas par cas. Des mesures urgentes, coordonnées et globales restent nécessaires pour pouvoir alléger le fardeau de la dette, y compris la remise de la dette des pays les moins développés, dont les obligations au titre du service de la dette engloutissent la totalité de leurs revenus. Ce n'est qu'alors que nous pourrions espérer voir l'économie s'inverser en leur faveur. C'est la dualité de la remise de la dette et de l'accès aux marchés qui permettra à des pays comme la Tanzanie de prospérer dans un marché mondial libéralisé et qui accélérera le rythme du développement social et économique.

Un autre lourd fardeau pour les pays en développement, surtout pour ceux qui n'ont pas de sources de combustible fossile est le coût de l'énergie pour le développement. À cet égard, je voudrais saluer le Sommet solaire mondial, tenu à Harare les 16 et 17 septembre 1996, qui a permis de concentrer l'attention du monde sur le besoin impératif et urgent de fournir des sources d'énergie fiables, durables et propres à tous les habitants du monde, y compris les 400 millions de foyers et les 2,4 milliards de personnes du monde en développement qui n'ont pas encore accès à l'électricité. Nous savons tous que sans électricité, il ne peut y avoir de développement rapide pour ces communautés.

Le Sommet d'Harare est convenu d'un cadre pour un programme d'énergie solaire sur 10 ans. Nous devons tous lui donner l'appui politique dont il a besoin et qu'il mérite si l'on veut qu'il soit efficace. En 1992, au Sommet de la Terre de Rio, nous avons tous convenu que l'absence de sources d'énergie durables et propres entraînera des problèmes pour chacun d'entre nous, riches et pauvres. Le déboisement en Afrique, en Amérique latine et en Asie affectera les pays touchés mais aussi les autres. Tant que 92,8 % des besoins en énergie de la Tanzanie seront satisfaits par le bois de chauffage, le Gouvernement ne pourra protéger les forêts naturelles que si des sources d'énergie de substitution sont disponibles à des prix abordables. C'est dans l'intérêt de l'humanité tout entière et des générations à venir qu'il faut encourager la mise en valeur pour tous de sources d'énergie de substitution durable et propre.

La Tanzanie est préoccupée par le fait qu'aucun progrès n'a été réalisé dans l'application du projet de paix des Nations Unies par le Sahara occidental. La communauté internationale ne peut pas et ne doit pas se désintéresser de ce problème qui reste en suspens. Nous devons réaffirmer le droit inaliénable du peuple Sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance et, à cette fin, nous appuyons la tenue d'un référendum libre et juste. Nous invitons les deux parties, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, à entamer des pourparlers directs de nature à créer un climat de confiance et à permettre la reprise de la mise en oeuvre du plan de règlement.

Nous voulons rester optimistes eu égard à la situation qui règne au Moyen-Orient, et nous lançons un appel en faveur d'une mise en oeuvre plus rapide et plus stricte des accords de paix. Le Gouvernement israélien doit assumer une responsabilité particulière à cet égard. À un certain moment, nous avons pensé que notre rêve de voir coexister pacifiquement le peuple palestinien et le peuple israélien était sur le point de se réaliser. Nous félicitons tous ceux qui ont participé au processus de paix. Nous prions les diverses parties de faire preuve de plus de retenue et d'accepter le fait que la seule façon d'arriver à une paix et à une sécurité durables passe par la négociation.

Je vais aborder maintenant la crise du Burundi. Selon nous, au Burundi, nous n'avons pas à jouer un rôle de bienfaiteur, ce qui nous incombe dans ce pays c'est d'accomplir un devoir, celui d'aider nos frères et nos soeurs à faire marche arrière pour éviter la destruction mutuelle et d'entamer un dialogue, animés de la volonté de faire des compromis politiques et de parvenir à la réconciliation nationale. Nous avons entamé des efforts au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et nous avons graduelle-

ment confié à l'ancien Président Mwamimu Julius Nyerere la tâche d'amener les forces politiques à entamer un dialogue durable dans le cadre des pourparlers de Mwanza. Le coup d'État militaire du 25 juillet 1996 est un acte illégal et inconstitutionnel, qui a par ailleurs sapé tous les efforts entrepris dans la région pour promouvoir le dialogue et rétablir la paix dans ce pays tourmenté. Ce coup d'État est inacceptable pour tous les dirigeants de la région, et nous exigeons un retour à la légitimité et un règlement politique négocié de nature à préserver la démocratie et la sécurité des minorités.

Afin d'accélérer ce processus, les pays de la région ont imposé des sanctions économiques au Burundi. Ces sanctions resteront en place tant que toutes les conditions fixées à Arusha n'auront pas été respectées par les dirigeants militaires à Bujumbura. Il ne s'agit pas de conditions déraisonnables. Il s'agit de rétablir l'Assemblée nationale, institution démocratique qui détient son mandat du peuple burundais; de supprimer l'interdiction des partis politiques dans le pays; et de reprendre des négociations politiques sur une base inconditionnelle avec toutes les parties au conflit. Nous avons également fait connaître clairement au peuple du Burundi que les sanctions n'ont d'autres buts que de faire en sorte que leurs dirigeants militaires respectent ces conditions. Dès qu'il en sera ainsi, la Tanzanie, la région et, en fait, la communauté internationale, reprendront, comme elles l'ont redit, l'aide et la coopération dont a besoin le processus de rétablissement de la paix et de reconstruction de ce pays. Nous pouvons tous promettre notre aide, mais le défi que pose le rétablissement de la paix ne peut être relevé que par le peuple burundais et par ceux qui le dirigent. La responsabilité que constitue le rétablissement de la paix dans leur pays leur incombe. La clef d'une solution durable est entre leurs mains. Nous ne pouvons que les aider.

En même temps, c'est aux pays voisins et au reste de la communauté internationale qu'incombe la responsabilité incontournable de protéger le peuple burundais de l'auto-destruction. Nous ne pouvons pas garder le silence face à ces tueries, à cette dégradation des conditions de sécurité et à la catastrophe qu'elles laissent augurer pour le pays et la sous-région.

Alors que nous cherchons à aider le peuple burundais à reprendre le dialogue, nous restons préoccupés par la fragilité de la situation politique qui règne dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Tandis que le Rwanda progresse régulièrement sur la voie de la guérison, les blessures de la guerre et du génocide ne sont toujours pas guéries. Ce

pays a besoin de la solidarité et de l'appui de la communauté internationale.

L'une des graves conséquences du conflit dans la région a été les déplacements humains en masse, et les réfugiés constituent maintenant un lourd fardeau pour les pays voisins. La Tanzanie a accueilli plus d'un million de réfugiés du Rwanda et du Burundi. Les répercussions de leur présence en si grand nombre dans quelques localités seulement, sont énormes du point de vue de la destruction de l'environnement, de l'insécurité et de la criminalité, ainsi que du fardeau social et économique qu'elles imposent aux communautés qui les accueillent. L'hospitalité traditionnelle des Tanzaniens à l'égard des réfugiés s'érousse petit à petit.

Nous sommes reconnaissants au Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et aux autres institutions humanitaires d'avoir offert protection et assistance aux réfugiés. Ils ont réalisé un travail très utile, mais il ne suffit pas à compenser le fardeau qu'imposent ces réfugiés à nos communautés. Nous en appelons à la communauté internationale, au nom de la solidarité humaine, pour qu'elle augmente son aide en vue de répondre aux besoins urgents de ces réfugiés, tout en tenant compte des effets à long terme qui s'inscrivent pour le pays d'accueil. Avant tout, il faut aider le Rwanda et le Burundi à s'attaquer aux racines mêmes de ces déplacements humains. L'objectif ultime doit être le rapatriement volontaire des réfugiés dans leurs foyers. La création d'un environnement qui facilitera ce processus de rapatriement est devenu pour nous une priorité.

Que ce soit au Libéria, en Somalie ou ailleurs dans le monde, nous constatons qu'il faut faire preuve de courage et de sagesse politique pour éviter de succomber à la tentation de l'unilatéralisme politique et pour promouvoir le dialogue et une plus grande solidarité. S'élever au-dessus des préjugés et des appréhensions profondément enracinés, et se défaire des rigidités traditionnelles qui ont rendu le conflit endémique dans certaines parties du monde exigent un courage qui est la clef même qui permettra d'ouvrir une nouvelle ère de dialogue, de réconciliation politique et d'entente nationale. Nous avons vu comment le courage et la sagesse politique peuvent venir à bout des hostilités qui durent depuis longtemps et permettre de bâtir sur le réalisme de notre destinée commune en tant qu'êtres humains. Le Moyen-Orient, la Bosnie-Herzégovine, l'Afrique du Sud et l'Angola en sont des exemples. Des difficultés demeurent, mais nous avons traversé le Rubicon et, en se montrant résolu, nous pouvons maintenir le cap vers le rétablissement de la paix dans ces régions et d'autres régions autour

du monde. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle clef dans cette tâche. Il faudra aussi qu'elle joue un rôle encore plus important afin de consolider les progrès réalisés sur la voie de la paix.

La fin de la guerre froide n'a malheureusement pas entraîné la paix collective et l'avènement de la coopération internationale. Le monde demeure divisé, même s'il ne l'est pas au plan idéologique, entre ceux qui sont armés et ceux qui ne le sont pas. De vastes arsenaux nucléaires existent toujours et leur amélioration technologique se poursuit. Les espoirs d'une paix collective pourraient être contrariés par l'unilatéralisme de ceux qui sont dotés d'armes les plus meurtrières. Mon pays est préoccupé par la prolifération verticale des armes de destruction massive et le désir opiniâtre de ceux qui en sont dotés de rationaliser leur possession. Ceci mine la paix.

Depuis l'entrée en vigueur, il y a deux ans, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, nous avons assisté à la création des différentes institutions prévues dans la Convention. Nous sommes heureux d'assister finalement, à un mouvement positif vers une réglementation de l'utilisation des océans et de leurs ressources au profit de tous les peuples du monde. Le Gouvernement de la Tanzanie attache beaucoup d'importance au fait que le format de l'Autorité internationale des fonds marins, dans sa première année de formation, est structuré de telle façon qu'il lui permet d'assumer ses responsabilités conformément à la Convention et à l'Accord d'exécution de 1994.

La création d'un Tribunal international du droit de la mer a également servi à stimuler la Convention, et l'élection de ses juges en août dernier a été un autre jalon important des travaux de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous exprimons notre reconnaissance aux États parties à la Convention sur le droit de la mer d'avoir élu un Tanzanien, l'Honorable Joseph S. Warioba, en qualité de juge au Tribunal. Nous félicitons tous les membres du Tribunal d'avoir été choisis pour cette tâche historique.

La création de l'Organisation des Nations Unies a été inspirée par la solidarité humaine que le monde cherchait à promouvoir il y a cinq décennies. C'est cette solidarité que nos nations réunies ici ont célébré l'an dernier. Ce qui unit nos nations, malgré leur diversité, est le lien et la solidarité que nous ressentons en commun les uns envers les autres en tant qu'être humain.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de cette solidarité pour faire face à la multitude de problèmes

que nous affrontons ensemble : les problèmes que posent la pauvreté et le sous-développement, la paix et la sécurité, la justice et les droits de l'homme, le désarmement et l'environnement, le terrorisme international et le trafic de drogue et de nombreux autres. Ils exigent tous une action internationale commune et coordonnée. Les plus puissants d'entre nous peuvent tenter de résoudre ces problèmes unilatéralement, mais pour que leurs efforts portent fruit, ils ont également besoin de la coopération de tous. C'est la raison pour laquelle j'invite cette Assemblée à oeuvrer à la redécouverte de la solidarité humaine et à l'instauration des structures d'un partenariat mondial et du monde meilleur que les pères fondateurs de cette Organisation avaient voulu instaurer il y a 51 ans.

En ma qualité de dirigeant africain, je voudrais terminer ma déclaration en félicitant et en appuyant le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique qu'il a lancée le 15 mars dernier, laquelle cherche à assurer sur une période de 10 ans une action coordonnée de tout le système de l'ONU afin de résoudre les besoins en développement sans précédent qui se font sentir sur le continent africain. J'espère que, venant au lendemain du Sommet social de Copenhague, cette initiative permettra de tirer parti des engagements pris au Sommet et qu'elle aura l'impact qui a fait défaut aux déclarations et plans d'action des sommets précédents.

L'Afrique est un continent qui a une histoire ancienne et riche. Elle a de nombreuses ressources humaines et naturelles. Je nourris pour l'Afrique de grands espoirs et, étant l'un de ces nouveaux dirigeants, je fais la promesse d'oeuvrer avec toute personne qui partage ma conviction, à savoir que l'Afrique est prête pour un renouveau politique et économique, une réforme et une reconstruction en vue du développement. Ensemble, nous pouvons réaliser le rêve d'un continent plus pacifique, plus développé et plus respecté. Ensemble, nous pouvons réaliser le rêve d'un monde plus proche que jamais des idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies il y a plus de 50 ans.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée, je remercie le Président de la République-Unie de Tanzanie pour l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de l'honorable Vaughan Lewis, Premier Ministre et Ministre des finances, de la planification et du développement, des affaires étrangères, des affaires intérieures et de l'information de Sainte-Lucie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des finances, de la planification et du développement, des affaires étrangères, des affaires intérieures et de l'information de Sainte-Lucie.

L'honorable Vaughan Lewis, Premier Ministre et Ministre des finances, de la planification et du développement, des affaires étrangères, des affaires intérieures et de l'information de Sainte-Lucie, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand honneur de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des finances, de la planification et du développement, des affaires étrangères, des affaires intérieures et de l'information de Sainte-Lucie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Lewis (Sainte-Lucie) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un an, les représentants des États Membres se réunissaient dans cette salle sacrée et chantaient les louanges de cette vénérable Organisation à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Il y a un an, nous faisons face avec courage et espoir aux défis que posent un système international en mutation et l'approche d'un nouveau millénaire, convaincus que les nobles idéaux de l'Organisation guideraient les actions des États, grands et petits, dans leurs relations avec les autres Membres.

Mais maintenant que les acclamations et les cris se sont tus et que les souvenirs précis de célébrations du cinquantième anniversaire ont commencé à s'estomper, de petits pays comme le mien, Sainte-Lucie, doivent faire face aux réalités de la survie — réalités beaucoup plus âpres que le bonheur absolu qu'a fait miroiter cet anniversaire.

Il sera difficile d'oublier les nobles principes exposés lors de l'anniversaire ou la joie qu'ont suscité la fin historique de l'apartheid en Afrique du Sud et le rétablissement de la démocratie en Haïti. Mais les discours prononcés à l'Assemblée à peine achevés, les lumières de cette salle à peine éteintes, mon pays, Sainte-Lucie, et les îles soeurs des Caraïbes commençaient à ressentir de plein fouet l'hostilité internationale à l'égard des arrangements pris pour com-

mercier notre principal produit d'exportation, les bananes, au sein de l'Union européenne, arrangements qui ont été consacrés dans le traité instaurant la quatrième Convention de Lomé entre l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Le fait d'être conscients de leur taille et de leur vulnérabilité suscite toujours chez les petits États une tendance, une perception et une sorte de détermination qui les rendent philosophiques face à l'adversité. Voilà pourquoi, nous allons continuer à appuyer les nobles idéaux de cette institution, mais aujourd'hui nous devons nous concentrer sur les durs choix que nous impose la myopie de quelques grandes nations commerciales.

À la cinquantième session historique de l'Assemblée, Sainte-Lucie a saisi l'occasion pour préciser aux nations du monde les conséquences très graves qu'aurait pour les petites économies des Caraïbes la poursuite par certains pays de leur intention de contester le régime européen sur la banane en intentant une action conformément à la section 301 devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les États-Unis d'Amérique ont eux-mêmes engagé cette action à la suite d'une demande présentée par certaines sociétés multinationales américaines participant au commerce, voire que d'autres pays grands producteurs de banane ont suivi la même voie.

La bataille fait maintenant rage au sein de l'Organisation mondiale du commerce, mais les conditions de la guerre sont inégales comme est inégal le terrain où se déroule celle-ci. Par exemple, sur ordre des demandeurs, les petits pays des Caraïbes se sont vu refuser le droit de participer pleinement aux audiences du Comité de l'OMC, en dépit du fait qu'ils seront le plus touchés par la décision qu'il prendra, quelle qu'elle soit.

La guerre diplomatique qui est menée contre les dispositions commerciales concernant notre principal produit d'exportation au nom du libre échange souligne aux yeux des petites nations l'insensibilité monstrueuse dont font preuve ceux qui participent au processus de mondialisation et de libéralisation du commerce qui déferle aujourd'hui sur la communauté internationale. Un processus qui méconnaît les circonstances qui sont particulières aux nations petites et vulnérables comme Sainte-Lucie et des régions comme les Caraïbes pourrait rapidement les marginaliser.

Que l'on comprenne bien que nous ne sommes pas opposés au processus de transformation du commerce mondial, de mondialisation de l'économie ou d'intégration économique des continents qui est actuellement en cours. Nous ne réagissons pas comme Lud face à l'évolution du

système international; nous nous réjouissons de ces tendances. Mais, au nom des populations que nous représentons, au nom des peuples de tous les petits États, nous avons le droit de signaler les dangers de ces tendances pour l'économie des petits États en développement si des mécanismes de compensation ne sont pas mis en place. Nous devons dire au monde que ces tendances et que cette transformation des affaires économiques internationales n'ont pas réduit la vulnérabilité des petits États en développement; à certains égards, elles l'ont même accentuée. Nous devons rappeler à l'Assemblée générale que maintenant que la communauté internationale s'efforce de façonner un nouveau système économique mondial, il est essentiel de ne pas perdre de vue les besoins particuliers des petits États, et notamment des petits États insulaires en développement.

La poursuite sans entrave du libre échange dans l'intérêt du libre échange ne peut pas servir de philosophie à nos États Membres. Un libre échange effréné, qui réduit certains États Membres, ceux aux petites économies ouvertes notamment, au rôle de spectateurs qui souffrent est inacceptable. On saurait encore moins le tolérer quand on sait que certaines de ces nations, qui défendent la cause de la totale libéralisation du commerce, ne respectent pas eux-mêmes scrupuleusement cette philosophie. Certains accordent d'énormes subventions à leurs agriculteurs pour leur permettre de continuer à produire tout en se plaignant que nos petits agriculteurs ne produisent pas de manière efficace.

Voilà pourquoi la communauté internationale se doit de tenir compte des besoins particuliers des petits États dans ce système international en rapide évolution. La création de zones de libre échange qui couvrent des continents entiers et intègrent des hémisphères, doit s'accompagner de dispositions spéciales visant à protéger la minuscule économie de nos pays, en particulier dans les régions abritant des petits États insulaires en développement. Nous nous félicitons à cet égard que lors des discussions sur la future zone de libre échange des Amériques, on ait créé un groupe de travail sur les petites économies afin de faciliter la participation des petites économies à ce processus.

En dépit des caractéristiques changeantes du système international, les forces qui menacent l'existence de ces États restent les mêmes. Certains petits États insulaires continuent par exemple d'être très vulnérables aux catastrophes naturelles. Certaines économies d'États Membres voisins des Caraïbes ne se sont pas encore remises des ravages des cyclones de l'an dernier. Sur l'île de Montserrat, nous avons un exemple classique de l'ampleur des dégâts causés par une catastrophe naturelle — en l'occur-

rence, un volcan en activité —, qui peut ruiner l'économie d'une petite île en développement.

Le sort de ce petit territoire est un exemple extrême, certes, mais c'est aussi un symbole ô combien tragique des raisons pour lesquelles la communauté internationale ne saurait ignorer les besoins particuliers des petits États insulaires en développement lorsqu'elle s'efforce de définir de nouvelles règles et de nouvelles relations économiques pour le prochain millénaire. La communauté internationale et les institutions économiques internationales doivent par conséquent tenir compte du fait que, si elles ont placé certains d'entre nous dans la catégorie des pays en développement au revenu moyen n'ayant donc plus besoin d'aide à des conditions de faveur, les indicateurs économiques utilisés pour arriver à ce classement ne doivent toutefois pas dissimuler la vulnérabilité de ces pays.

Pourtant, en dépit de notre taille et de nos ressources extrêmement limitées, nous allons continuer à nous diversifier et à restructurer nos économies, à accroître notre efficacité et notre productivité, et à nous adapter aux nouvelles réalités. Et nous comptons pour ce faire sur l'appui des États Membres de l'Organisation.

Dans les Caraïbes, il existe d'autres États dont la situation particulière mérite plus spécialement l'attention de l'ONU. Sainte-Lucie demande une nouvelle fois instamment à la communauté internationale d'accroître son assistance technique, économique et financière à Haïti, afin de promouvoir le développement et la stabilité de ce pays frère. La fin de la Mission des Nations Unies ne doit pas entraîner la diminution de l'aide internationale au développement en faveur d'Haïti, qui est d'autant plus nécessaire maintenant pour maintenir et renforcer l'évolution vers le rétablissement de ce qui est encore une démocratie naissante, et pour asseoir sa fragile stabilité.

Une fois encore, Sainte-Lucie s'associe à ses collègues des Caraïbes pour demander que l'on mette fin au blocus économique contre Cuba. Trente années de rejet n'ont pas amené la démocratie. L'embargo économique contre Cuba est une politique dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle n'est pas opportune. Il est donc grand temps d'essayer une méthode plus efficace, comme le dialogue, la discussion, l'ouverture.

D'une façon plus générale au sein de la communauté internationale, nous nous réjouissons de l'impulsion nouvelle donnée à la revitalisation et au développement de l'Afrique, et nous encourageons les États Membres à continuer d'appuyer cet effort. Mais nous sommes attristés par

la persistance, dans certaines parties du continent, de troubles ethniques qui ne peuvent que gêner le processus de développement que les États Membres essaient de promouvoir. Aussi demandons-nous instamment aux Nations Unies et aux organisations régionales en Afrique de mettre au point des mécanismes de conciliation pour le règlement de ces conflits.

Sainte-Lucie tient aussi à exprimer sa profonde préoccupation devant la récente reprise du conflit au Moyen-Orient. Le moment n'est-il pas venu de mettre fin aux souffrances et à la douleur? Le moment n'est-il pas venu de cesser de faire couler le sang des populations de ces terres? Le moment n'est-il pas venu d'avoir enfin une paix durable sur une terre qui signifie tant de choses pour tant d'êtres humains de par le monde? Mais ce n'est que par le dialogue et la conciliation que l'on trouvera le chemin conduisant à une paix authentique. Aussi demandons-nous instamment à toutes les parties de s'engager à nouveau sur cette voie, car rien ne pourra être construit autrement.

Si Sainte-Lucie continue d'encourager l'unification de la Chine, nous n'en maintenons pas moins que Taiwan devrait se voir donner la possibilité de participer et de contribuer aux travaux des Nations Unies. Taiwan est une démocratie dynamique et en pleine croissance qui est capable de s'acquitter de ses obligations envers l'Organisation. Taiwan, qui est une économie très développée, est aussi en mesure de contribuer à la croissance d'autres économies plus petites et moins développées du monde. À une époque où les puissances, qui traditionnellement aidaient au développement économique de nos pays, ont réduit de manière importante le niveau et la qualité de cette aide, de nouvelles sources d'assistance ne devraient pas être ignorées. Nous sommes certains que l'Assemblée peut trouver un mécanisme novateur qui permettrait à Taiwan de participer aux programmes de l'Organisation. Cette participation aux travaux des Nations Unies ne devrait nullement empêcher l'unification.

Nous espérons que la cinquante et unième session ne s'achèvera pas sans que l'on ait sensiblement progressé pour ce qui est de remédier à la composition inéquitable du Conseil de sécurité. Sainte-Lucie continuera d'oeuvrer au sein de son groupe régional et avec d'autres groupes pour renforcer les relations qui existent entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité; pour institutionnaliser le processus de consultation et d'information; et pour arriver à une transparence et une prévisibilité accrues.

Petite nation aux prises avec la mondialisation et la libéralisation du commerce, Sainte-Lucie compte énormément

ment sur les Nations Unies, leurs idéaux et leurs principes, pour lui apporter réconfort et protection et une certaine sécurité tandis que nous nous apprêtons à faire une entrée incertaine dans le nouveau millénaire. Tout paraît indiquer qu'en cette ère nouvelle, c'est dans le processus d'intégration que les petites nations devraient trouver la voie de leur développement.

Jusqu'à présent, la nation que nous sommes a réussi à créer des liens profonds et authentiques avec tous les États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Communauté des Caraïbes. Dans le cadre de ces deux organisations, nous continuons de créer des mécanismes et des institutions viables qui permettront un renforcement digne de ce nom des différents éléments qui composent la Communauté des Caraïbes. Nous sommes allés jusqu'à participer au lancement d'une initiative audacieuse : l'Association des États des Caraïbes. Cette association fait abstraction des barrières de race, de langue et de culture; elle cherche à unifier tous les pays qui bordent la mer des Caraïbes et en font partie.

Nous demandons instamment à cette Organisation, par le biais de ses différentes institutions, de continuer à fournir un appui aux efforts d'intégration régionale des pays en développement. À plusieurs occasions dans le passé, ce sont les travaux réalisés par certaines institutions des Nations Unies qui ont aidé à soutenir plusieurs des projets régionaux d'intégration économique et qui leur ont permis d'aller de l'avant. Pour sa part, Sainte-Lucie continuera à oeuvrer en faveur de la cause de la plus proche union des peuples et des États des Caraïbes, car c'est le seul moyen d'assurer notre survie. C'est la voie pour l'amélioration de la qualité de vie de nos peuples.

La situation de notre pays est devenue critique à la suite de la manipulation du marché européen de la banane et des pressions déraisonnables qui résultent des activités que mènent certains États sur ce marché. Nous souhaitons rappeler à l'Assemblée que nous comptons sur ses principes et ses idéaux pour défendre fermement les petits et les vulnérables et pour contrecarrer les visées des sociétés multinationales qui menacent nos moyens d'existence. Nous renouvelons notre appel aux Nations Unies pour qu'elles mettent au point un cadre d'examen et de réglementation au niveau international pour les activités et les politiques des sociétés transnationales, qui acquièrent des proportions gigantesques dans le commerce mondial.

Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, et je puis vous assurer que Sainte-Lucie

vous appuiera sans réserve dans l'accomplissement de vos tâches afin que vous puissiez vous acquitter avec succès de vos énormes responsabilités. Mon pays s'emploiera également avec sa diligence habituelle à aider les Nations Unies à atteindre les buts de la Charte et à promouvoir l'esprit de liberté et d'indépendance que le cinquantième anniversaire de l'Organisation a mis en relief. Notre petite taille ne nous détournera pas de notre poursuite de la démocratie et de la paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des finances de la planification et du développement, des affaires étrangères, des affaires intérieures et de l'information de Sainte-Lucie de la déclaration qu'il vient de faire.

L'honorable Vaughan Lewis, Premier Ministre et Ministre des finances, de la planification et du développement, des affaires étrangères, des affaires intérieures et de l'information de Sainte-Lucie, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, S. E. M. Leonardo Santos Simão.

M. Simão (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, et en mon nom personnel, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection unanime à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vos qualités de diplomate chevronné et votre dévouement à la cause de la paix et de la compréhension entre les peuples permettront à nos délibérations de s'achever avec succès. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de vos nobles responsabilités.

Je voudrais saisir cette occasion pour louer la brillante façon dont votre prédécesseur, M. Freitas do Amaral du Portugal, a présidé les délibérations de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit aussi permis de rendre un hommage bien mérité à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour sa contribution continue et son attachement personnel aux idéaux de paix et de sécurité internationales.

Nous célébrons aujourd'hui le quatrième anniversaire de l'instauration de la paix au Mozambique, après une longue période d'incertitude dans notre histoire. Cette période a été une période de grands défis et de grands sacrifices, mais aussi une période de grande émotion pour tous les Mozambicains. Avec la paix, nous guérissons progressivement les plaies causées par la guerre et notre jeune démocratie multipartite prospère et consolide ses racines. L'Assemblée de la République, notre Parlement, se réunit régulièrement et symbolise notre désir collectif de travailler ensemble à la consolidation de la paix, à la reconstruction nationale et à la démocratie. De même, des efforts sont déployés pour mettre en oeuvre le programme quinquennal du gouvernement, dans lequel la réduction de la pauvreté absolue, avec un accent sur l'éducation, la santé, le développement rural et la création des emplois, demeure notre principal objectif.

En même temps, des préparatifs sont en cours dans le but de commencer l'année prochaine l'organisation d'élections municipales, pour compléter ainsi le processus lancé en 1994 avec la tenue des premières élections générales multipartites et de l'élection présidentielle. Étant donné les contraintes financières et autres, le gouvernement prévoit que les élections municipales auront lieu de façon graduelle. Toutefois, la décision finale sera prise par l'Assemblée de la République elle-même, après la conclusion du débat en cours sur cette question.

Il importe, à notre sens, que des élections aient lieu, car elles donneront l'occasion à la population de choisir ses représentants locaux, d'identifier et de régler des problèmes locaux et de définir ses propres besoins et priorités. Le gouvernement s'occupe également en priorité de la création et du renforcement de tous les tribunaux prévus dans la Constitution, afin de permettre le fonctionnement normal du système judiciaire en tant qu'étape importante dans les efforts faits pour renforcer la primauté du droit, la démocratie et le respect des droits et des libertés individuels.

En outre, nous demeurons pleinement attachés à la sûreté et à la sécurité publiques. À cette fin, mon gouvernement a présenté récemment aux pays donateurs un projet de proposition afin d'entamer le processus d'accroissement de la capacité technique de la police, dans le but de permettre à cette institution de s'occuper plus efficacement de la prévention et du contrôle de la criminalité et d'autres défis. Ils comprennent la poursuite de la recherche et de la destruction des armes à travers le pays et la lutte contre les crimes transnationaux, en particulier le trafic des stupéfiants et le blanchiment de l'argent.

En outre, le déminage continue d'être une des priorités de mon gouvernement. Pour nous, le déminage n'est pas une fin en soi. Il s'agit plutôt d'un processus qui fait partie intégrante du processus global de développement national. Là où cela est possible, notre politique est d'encourager, une fois le déminage terminé, le lancement de la production agricole et des activités connexes. Toutefois, étant donné l'ampleur du problème que posent les mines terrestres au Mozambique, résultat de nombreuses années de conflit, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour s'attaquer efficacement à ce problème au cours des années à venir, en particulier dans le cadre du renforcement de la capacité nationale de déminage.

De cette tribune, je voudrais exprimer ma reconnaissance à tous les pays et à toutes les organisations qui ont contribué au programme de déminage au Mozambique. Nous entendons continuer de travailler ensemble afin d'éliminer ces armes horribles non seulement au Mozambique, mais également dans tous les pays touchés par ce fléau. Par conséquent, et conformément à la déclaration que j'ai prononcée l'an dernier devant l'Assemblée, mon gouvernement renouvelle son plein appui à l'appel lancé en faveur d'un accord international contre la production, le stockage et l'utilisation des mines terrestres antipersonnel.

Récemment, mon gouvernement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont terminé le programme de rapatriement et de réinstallation des citoyens mozambicains qui avaient cherché refuge dans les pays voisins pendant le conflit armé. Ce programme, mis sur pied à la suite d'un mémorandum d'accord signé en mars 1993 avec le HCR ainsi que des accords subséquents, est considéré comme l'un des programmes de rapatriement les plus importants et les plus réussis jamais menés par le HCR. Grâce à ce programme, environ 1,7 million de Mozambicains sont rentrés en toute sécurité et de façon volontaire dans leurs localités d'origine. Nous sommes maintenant fiers de dire qu'il n'y a plus de Mozambicains vivant à l'étranger comme réfugiés.

M. Çelem (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

Cependant, les défis qui nous attendent sont immenses. Nous sommes conscients des difficultés qui se posent à ce secteur de notre population et du long chemin qu'il reste encore à parcourir avant de pouvoir le considérer comme économiquement viable et apte à vivre de ses propres moyens. C'est ici que l'aide de la communauté internationale se révèle la plus indispensable et la plus appréciée.

Avec l'achèvement du processus de rapatriement et de relogement de ces populations, la production agricole a enregistré des progrès significatifs. C'est ainsi que la production agricole de certaines régions du Mozambique a été, cette année, la plus élevée depuis l'indépendance. Le problème majeur auquel nous nous heurtons aujourd'hui est la capacité financière d'acheter et d'entreposer adéquatement l'excédent de cette production. Nous avons besoin d'aide pour construire des entrepôts dans le cadre du programme de sécurité alimentaire.

À l'instar de nombreux autres pays en développement, le Mozambique applique un programme d'ajustement structurel depuis 1987. L'objectif principal de ce programme consiste, entre autres, à élaborer et adapter la politique macro-économique du pays, assurer un cadre juridique et réglementaire approprié pour la mise en place d'une économie de marché forte, offrir un cadre politique transparent et responsable afin de promouvoir les investissements, affecter les ressources budgétaires adéquates aux programmes sociaux et réunir les conditions nécessaires à la mise sur pied et à la consolidation d'institutions démocratiques et appuyer la bonne conduite des affaires publiques et la stabilité politique.

Presque 10 ans après la mise en oeuvre de ce programme dans les conditions les plus hostiles, quelques progrès ont été enregistrés. Néanmoins, les objectifs d'ensemble, en particulier l'amélioration du niveau de vie de la population, sont encore loin d'être atteints. Dans certains cas, le niveau de vie des travailleurs a même enregistré une baisse ces dernières années, ce qui risque de nuire au soutien politique nécessaire à la poursuite des réformes.

Dès l'année prochaine, le Mozambique devra commencer à honorer ses obligations au titre du service de la dette auprès des institutions multilatérales, cette catégorie de dette n'étant pas jusqu'ici rééchelonnée. Le fardeau de la dette, qui vient s'ajouter à des politiques monétaires restrictives et des mesures connexes adoptées dans le cadre du programme d'ajustement structurel, risque d'avoir une incidence négative grave sur l'économie nationale. À moins que des mesures ne soient prises pour remédier à cette situation, mon pays aura beaucoup de mal à atteindre les objectifs politiques, économiques, sociaux nécessaires pour accroître le niveau de vie de la population. La situation de mon pays est critique sur le plan de l'endettement, qui a augmenté de 6 % au cours des deux dernières années. En 1994, le service de la dette représentait, à lui seul, environ 93 % du total des recettes à l'exportation de mon pays et environ 28,6% du produit intérieur brut. Dans le contexte actuel, cette situation risque de durer encore quelques

années. Par conséquent, mon gouvernement estime qu'un effort global devrait être entrepris de manière à remédier efficacement à l'endettement extérieur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, qui conduisent des programmes d'ajustement structurel pénibles et dont les perspectives de croissance sont gravement compromises par ce fardeau.

Afin de s'attaquer aux problèmes liés à la dette publique bilatérale, les «Termes de Naples», adoptés par le Club de Paris en faveur des pays les plus pauvres et les plus endettés du monde, devraient être mis en oeuvre le plus rapidement possible. En même temps, nous pensons que les pays créanciers non membres du Club de Paris qui ne l'ont pas encore fait devraient également prendre des mesures d'allégement appropriées en vue d'aider les nations débiteuses. Les mesures annoncées récemment lors du Sommet de Lyon ne pouvaient être plus opportunes. Nous nous réjouissons de les voir rapidement mises en oeuvre.

À propos de cette question, je voudrais lancer un appel appuyé en faveur d'un partenariat plus étroit entre les débiteurs et les créanciers. Nous avons noté avec satisfaction que commençait à se dessiner au niveau politique une compréhension plus grande des préoccupations des pays en développement à l'égard de la question de la crise de la dette extérieure. C'est pourquoi nous souhaiterions vivement que cette compréhension se traduise en résultats tangibles et que les débats techniques qui se sont tenus à la suite des consultations politiques se révèlent plus fructueux. Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas. Une approche globale en faveur des pays les moins avancés, grâce à la mise en oeuvre souple des instruments existants et la recherche de nouveaux mécanismes, s'impose. Elle prévoirait une amélioration des flux de capitaux et d'investissement et un accroissement, en termes réels, de l'aide publique au développement pour les pays les moins avancés, en particulier en Afrique.

À cette fin, nous exhortons les pays donateurs, les institutions financières internationales, les organes et les institutions spécialisées de l'ONU à participer efficacement à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés dans les années 90, dont la réunion d'examen à mi-parcours s'est tenue en septembre de l'année dernière.

De la même manière, ma délégation se félicite de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, car elle accroît la prise de conscience par la communauté internationale de la nécessité de trouver une solution aux problèmes de l'Afrique. Des efforts supplé-

mentaires devraient être faits pour éviter une répétition des expériences passées dans l'application d'importantes initiatives similaires en assurant une mise en oeuvre réussie de celle-ci. Le récent examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique a mis en relief les changements positifs opérés dans la bonne direction ces dernières années sur le continent africain. Ces tendances devraient recevoir le soutien et l'encouragement de la communauté internationale.

À cet égard, mon gouvernement espère que le rapport élaboré par un groupe d'experts dirigé par Mme Graça Machel, conformément à la résolution 48/57 du 20 décembre 1993, contribuera sensiblement à attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort des enfants victimes de conflits armés dans le monde, notamment en Afrique.

La présente session de l'Assemblée générale fournit une occasion unique de procéder à un examen collectif de la question du règlement des conflits dans de nombreuses parties du monde. En ce qui concerne l'Angola, le récent sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), organe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité, a exprimé ses préoccupations face aux progrès très lents et à l'impasse apparente dans l'application du Protocole de Lusaka. Le sommet a, entre autres, vivement déploré l'absence à cette réunion de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et lancé un vibrant appel à l'UNITA afin qu'elle respecte ses engagements dans les délais fixés par le Protocole de Lusaka et conformément aux dispositions de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité.

À l'instar d'autres pays de la SADC, le Mozambique - contribue au progrès de ce délicat processus. Le règlement du conflit en Angola contribuera sensiblement à la réalisation des objectifs stratégiques fixés par la SADC et permettra à notre région de se lancer dans le processus d'intégration régionale et de se consacrer au bien-être de ses populations.

Dans le cadre de la communauté récemment créée des pays de la Communauté lusophone ou de la Communauté de langue portugaise, nous oeuvrons également à la promotion du processus de paix en Angola. Ce faisant, nous visons la consolidation des liens historiques et culturels qui unissent les sept pays dont le portugais est la langue officielle, créant ainsi les conditions requises pour une coopération plus fructueuse entre ces pays.

Nous sommes également encouragés par les progrès récents enregistrés au Sierra Leone et au Rwanda et espé-

rons une issue positive de la crise dans ces pays. Cependant, nous demeurons préoccupés par la situation instable qui sévit au Burundi, au Libéria et en Somalie. Nous nous félicitons des initiatives visant le règlement politique souhaité de la crise dans ces pays africains.

La récurrence de ces troubles continue de poser un grave défi à la communauté internationale dans son ensemble et à l'action menée dans le cadre du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, récemment créé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ma délégation rend hommage à tous les pays qui ont offert leur soutien au bon fonctionnement de ce mécanisme, permettant ainsi aux Africains de jouer un rôle plus actif dans la recherche de solutions aux conflits sévissant dans leur continent.

La récente explosion de violence au Moyen-Orient est un sujet qui préoccupe vivement ma délégation. Cette violence, si elle ne prend pas fin de toute urgence, représentera un sérieux revers aux progrès louables faits dans la recherche d'un règlement politique au conflit qui existe depuis si longtemps dans cette région. Nous demandons à toutes les parties intéressées de faire preuve de la plus grande retenue et de la maturité politique nécessaire pour permettre la mise en oeuvre d'engagements mutuellement convenus dans l'intérêt de toutes les populations de la région. À cet égard, nous estimons positif le dialogue entamé, lors du récent sommet tenu à Washington, entre le Premier ministre d'Israël et le Président de l'Autorité palestinienne en vue de mettre fin à la violence et de reprendre la reprise du processus de paix.

Nous avons également suivi l'évolution de la question du Timor oriental. Le bilan des progrès réalisés jusqu'à présent ne peut qu'être décevant en raison de la lenteur des pourparlers entre l'Indonésie et le Portugal. Toutefois, ma délégation tient à encourager les deux pays à assumer leurs responsabilités avec plus de vigueur afin de trouver une solution juste, globale et internationalement acceptable à cette question, en gardant présente à l'esprit la nécessité de permettre au peuple du Timor oriental d'exercer ses droits politiques, y compris le droit à l'autodétermination.

À maintes reprises, la quasi-totalité des États Membres ont souligné combien il était nécessaire de procéder à une réforme de l'ONU afin de lui permettre d'oeuvrer avec une plus grande efficacité et d'honorer les principes cardinaux inscrits dans sa Charte. Les réformes nécessaires au sein de notre Organisation ne doivent pas être perçues comme une fin. Elles doivent, entre autres, ouvrir la voie à une participation active et globale des pays en développement, notam-

ment les moins avancés, aux travaux et procédures des Nations Unies, y compris du Conseil économique et social, en tenant compte des responsabilités partagées de ces pays pour ce qui est de relever les défis économiques et sociaux auxquels doit faire face le monde moderne.

Dans ce processus de réforme, le renforcement du système des Nations Unies, qui ne signifie pas nécessairement une compression des effectifs, est d'une importance primordiale. La revitalisation du rôle du Conseil économique et social, attendue depuis si longtemps, devrait permettre une meilleure coordination ainsi qu'une gestion plus efficace des fonds, des programmes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies. Les réformes devraient également tenir compte de la dynamique des relations internationales et de la nécessité croissante de renforcer la démocratie, d'établir une représentation géographique équitable et de prendre en considération l'évolution de la composition des Nations Unies depuis leur création il y a maintenant 51 ans. En tout premier lieu, l'Organisation se doit d'assurer la légitimité, la transparence et la mise en oeuvre efficace de ses décisions.

À cet égard, ma délégation partage les sentiments de déception exprimés par un certain nombre de délégations en raison de l'absence de progrès tangibles au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Depuis le début de ce processus, des idées importantes et intéressantes ont été avancées. Par conséquent, nul ne peut réfuter les arguments en faveur d'un élargissement de la composition de cet organe. Le manque de progrès en ce qui concerne cette question ne peut qu'entraver la capacité des Nations Unies à remplir pleinement leurs obligations et limiter la confiance de l'opinion publique internationale en l'avenir de notre Organisation. C'est seulement en nous attaquant à cette question de l'élargissement de la composition du Conseil et en assumant nos obligations financières que nous pourrions réaffirmer notre attachement aux principes et aux buts de la Charte et escompter une Organisation dynamique, efficace et prête à faire face aux défis du prochain siècle. Ce qui est indispensable c'est une volonté politique réelle de changer le statu quo qui favorise un petit nombre d'États Membres au détriment des intérêts légitimes de la grande majorité de ses membres.

En 51 ans d'existence, l'ONU, malgré de nombreuses difficultés, a pu atteindre son objectif premier, c'est-à-dire éviter le déclenchement d'une troisième guerre mondiale. Par conséquent, il convient de lui permettre de continuer à préserver les acquis et à tirer les enseignements des erreurs

du passé afin qu'elle accomplisse son mandat — alors que nous sommes à l'orée du XXI^e siècle — en s'attachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au suivi des décisions importantes prises dans les domaines économique, social et environnemental et en jouant un rôle plus dynamique dans la recherche du développement de nos pays.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Inder Kumar Gujral, Ministre des affaires étrangères de l'Inde.

M. Gujral (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureux de féliciter l'Ambassadeur Razali pour son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Il n'est pas présent dans la salle, mais je tiens à dire qu'il est bien connu en Inde. Nous apprécions son esprit clairvoyant et sa compétence et nous sommes confiants en sa capacité à diriger avec succès les travaux de l'Assemblée au cours de la présente session. Qu'il me soit également permis de dire que nous avons vivement apprécié la présidence de son prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, qui a remarquablement dirigé les travaux de l'Assemblée lors de son historique cinquantième session.

Il y a six ans, j'ai eu le privilège de prendre la parole à la mémorable quarante-cinquième session de l'Assemblée. Nous nous réjouissons alors de la fin de la guerre froide et nous pensions que les animosités, les rivalités, les suspicions et les intrigues qui avaient assombri le passé seraient surmontées et que les problèmes du monde et leurs solutions pourraient être traités avec plus de clarté, plus de limpidité. Nous avons salué la réduction des tensions mondiales et l'ouverture de nouvelles possibilités économiques entre les nations.

Cependant, nous ne saurions dire que l'aube nouvelle ait mené à un véritable réseau d'amitié et de coopération. Les conflits régionaux et les tensions continuent de nous préoccuper vivement. Les problèmes du développement demeurent aigus et l'on constate une sensibilité moindre aux besoins réels des nations en lutte. La voix des nations riches et puissantes se fait de plus en plus entendre alors que le monde en développement éprouve le sentiment d'être de plus en plus marginalisé, voire ignoré.

C'est pourquoi il convient plus que jamais de s'attaquer aux problèmes du monde dans un esprit réel de coopération internationale. L'ONU incarne par excellence le multilatéralisme. Aucune nation, aucun groupe de nations, ne peut espérer aujourd'hui trouver une solution aux pro-

blèmes mondiaux et d'ailleurs, peu d'entre eux se prêtent à des solutions isolées. Le règlement des problèmes de la planète requiert des institutions globales et des solutions globales. Ce rôle et ce devoir ne peuvent appartenir qu'à l'Organisation des Nations Unies.

Les actions unilatérales et le déclin évident de l'engagement participant des obligations au titre de la Charte des Nations Unies sont également pour nous source de préoccupations. La coopération internationale est nécessaire pour répondre aux vastes besoins de développement des pays en voie de développement, pour éliminer les armes de destruction massive et pour lutter contre le terrorisme et la criminalité. Le système des Nations Unies, au titre duquel les nations souveraines ont décidé de s'unir pour réaliser leurs objectifs communs, est le cadre universel pour une coopération internationale. La Charte des Nations Unies est la seule base réelle qui puisse donner corps au multilatéralisme au multilatéralisme. L'Inde s'est récemment jointe à 15 autres chefs d'État et de gouvernement pour déclarer que

«ou bien les nations vont de l'avant pour renforcer (le multilatéralisme), ou bien nous risquons d'avoir à faire face à plus d'unilatéralisme et peut-être à un conflit et à un mépris flagrant du droit international et des valeurs communes.»

L'Organisation se trouve à la croisée des chemins. Sa crise financière est le résultat d'un manque de volonté inexcusable de la part de certains pays à régler leurs contributions intégralement et dans le délai prescrit. Cette façon délibérée de prendre pour cible les Nations Unies constitue la menace la plus aiguë à la coopération internationale et peut avoir des conséquences incalculables à long terme.

Au-delà de la crise financière de l'ONU se pose la question fondamentale de la coopération financière mondiale. Alors que le monde continue de connaître d'énormes problèmes de pauvreté, de malnutrition, de maladie, de dégradation écologique et de gaspillage, la volonté de contribuer à leur solution décline. L'aide au développement a atteint son niveau le plus bas depuis des décennies. La reconstitution négociée des fonds de développement multilatéral n'est pas respectée.

Il est regrettable que des voix continuent de s'élever pour remettre en question le rôle des Nations Unies dans la croissance économique et le développement social des pays en développement. Il est nécessaire, à l'approche du siècle à venir, de rétablir l'ONU dans l'important rôle qu'elle doit jouer dans l'élimination de la pauvreté et de toutes les maladies qui y sont liées, la promotion du développement

et la réalisation des progrès sociaux ainsi que l'instauration d'un meilleur niveau de vie pour tous dans un climat de plus grande liberté.

C'est pourquoi le système économique multilatéral a besoin d'être réformé, c'est pourquoi le partenariat des Nations Unies avec d'autres institutions pertinentes doit être renforcé afin de parvenir à une plus grande croissance économique, à une plus grande intégration et à un développement durable. Les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doivent mettre au point un partenariat efficace. Alors que nous apprécions les mesures, bien que modestes, prises en faveur d'un tel partenariat, nous pensons qu'une direction économique efficace impose que l'on oeuvre pour garantir des liens beaucoup plus étroits que par le passé entre les institutions économiques mondiales. D'ailleurs, il n'y a pas d'autre choix si l'on souhaite que le financement de la coopération mondiale à long terme dans les domaines économique et social soit assuré. Nous avons besoin d'une plus large assistance financière, d'une plus grande prévisibilité des ressources et d'un accès sans entrave aux marchés des pays développés. Il est également temps de renouveler nos efforts pour achever l'Agenda pour le développement et de lancer un processus de suivi efficace, y compris dans le cadre des récentes grandes conférences des Nations Unies.

L'Inde s'est engagée sans réserve dans la voie de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Les traditions profondément humanistes de la civilisation indienne, avec l'importance accordée à la tolérance, à l'harmonie, à la non-violence et au respect de l'individu, ont été consacrées dans notre Constitution qui est, en fait, une véritable charte des droits de l'homme. Tous les droits de l'homme sont sacro-saints en Inde et sont garantis par sa Constitution, par un système judiciaire indépendant, une presse libre, une opinion publique qui s'exprime vigoureusement et une Commission nationale des droits de l'homme indépendante. Pour nous, tous les droits de l'homme de toutes les couches de la société sont sacro-saints et sont davantage considérés comme un article de foi que comme une politique.

Nous pensons que la coopération internationale dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme devrait se faire dans le cadre du respect de la souveraineté et de l'intégrité des États. Nous déplorons l'utilisation sélective des questions relevant des droits de l'homme en tant que moyen de pression politique, en tant qu'obstacle au commerce ou en tant que condition à l'aide au développement. Ces moyens vont à l'encontre des impératifs moraux de la promotion des droits de l'homme et

entravent la pleine réalisation des droits de l'homme de tous les peuples.

Les violations des droits de l'homme prennent de nombreuses formes. Le terrorisme en est l'une des plus pernicieuses. Le terrorisme tente d'exploiter l'ouverture et la liberté offerts par les sociétés démocratiques en n'hésitant pas à recourir à la violence aux fins d'objectifs très étroits. Il convient de le combattre par une action ferme aux niveaux national et international. Nous sommes consternés lorsque nous entendons certains défendre les prétendus droits des terroristes, tout en ignorant délibérément leurs violations persistantes des droits de l'homme de leurs victimes, y compris le droit à la vie, à la liberté d'expression et à celle de pratiquer la religion de son choix.

Il y a près de cinq ans, l'Inde a été la première à soulever la question du terrorisme en tant que menace aux droits de l'homme. Nous sommes heureux de constater que, malgré quelques oppositions initiales de la part de certains pays occidentaux, le terrorisme est maintenant considéré comme la menace principale à la jouissance des droits de l'homme. Plusieurs déclarations internationales ont été publiées sur le terrorisme, notamment la Déclaration de Sharm el-Sheik et la Déclaration du Groupe des Sept à Lyon, le 27 juin 1996. Le fait que la communauté internationale reconnaisse aujourd'hui que le terrorisme constitue un défi majeur à la démocratie, aux droits de l'homme et à la paix est pour nous un encouragement. C'est pourquoi l'Inde continuera d'oeuvrer pour adopter une convention internationale contraignante pour combattre ce fléau.

Cinquante ans après la création des Nations Unies, la menace que les armes nucléaires font peser sur l'humanité est toujours aussi vive. À nos yeux, la sécurité de l'Inde, comme celle de tous les pays, repose sur un monde exempt d'armes nucléaires.

Le seul moyen de parvenir à cette sécurité ultime est d'interdire la production, la possession et l'utilisation d'armes nucléaires dans un calendrier convenu. En ce qui concerne le contrôle des armes, des mesures partielles et acceptées du bout des lèvres, comme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sont contraires à cet objectif car elles légitiment la possession d'armes nucléaires et autorisent des essais non-explosifs de telles armes par les pays dotés de l'arme nucléaire. L'Inde ne peut donc être partie à de telles dispositions bancales.

Je tiens également à souligner que tout régime de désarmement efficace se doit d'être universel dans son application

et dans sa portée. L'élimination complète de toutes les armes nucléaires existantes, en tant que mesure indispensable pour le désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace, est une exigence de l'ensemble du Mouvement des non-alignés, à laquelle nous souscrivons sans réserve. Des démarches partielles ou régionales sont parfois entreprises mais elle n'ont guère d'utilité et ne peuvent que nous écarter de l'objectif convenu.

En même temps, l'Inde maintient son engagement de participer totalement et activement à toutes négociations sur le traité interdisant les armes nucléaires et tous types d'essais, tout comme elle l'a fait en ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques.

Il y a deux semaines, l'Inde a signé et déposé ses instruments de ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques (bactériologiques) ou à toxines et sur leur destruction. L'Inde regrette que d'importants pays producteurs d'armes chimiques ne se soient guère pressés d'agir de même. Nous prions tous ces pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention sur les armes chimiques de le faire et de manifester ainsi leur volonté d'aller vers l'interdiction de toutes les armes de destruction massive.

L'Inde oeuvrera avec tous les pays animés des mêmes sentiments pour présenter des projets de résolution portant sur la création d'un comité spécial dans le cadre de la Conférence du désarmement afin d'entamer des négociations en vue d'un traité sur l'interdiction des armes nucléaires assorti d'un calendrier contraignant. Nous espérons que tous les pays, notamment ceux représentés à la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires et qui sont favorables à l'élaboration de ce traité, s'associeront pour appuyer de tels projets de résolution.

L'Inde présentera une nouvelle fois à la présente session de l'Assemblée générale le projet de convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. Selon nous, le caractère urgent de la négociation de cette convention a été grandement démontré par l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui met l'accent sur le caractère illégal des armes nucléaires.

À la session récemment achevée de la Conférence du désarmement, l'Inde s'est associée aux 27 pays non alignés et neutres pour présenter un programme graduel d'élimination des armes nucléaires d'ici à l'an 2020. Nous demandons à tous les pays de se joindre à nous pour appuyer cette proposition commune et la promouvoir à la cinquante et

unième session de l'Assemblée générale et dans d'autres instances.

L'Inde est favorable à une interdiction non discriminatoire et universelle des mines terrestres antipersonnel qui mutilent ou tuent un grand nombre de civils.

Pour maintenir la crédibilité des Nations Unies la réforme de l'Organisation doit prendre en compte les réalités d'aujourd'hui. Alors que la composition de l'ONU s'est accrue considérablement, les voix des nouveaux pays souverains dans la prise de décision aux Nations Unies restent sans écho. Un déséquilibre est à constater dans le poids des différents pays ou groupes. L'Assemblée générale, seul organe universel des Nations Unies, a besoin de s'affirmer pour se faire mieux entendre dans d'autres organes du système.

Le Conseil de sécurité doit devenir plus représentatif afin d'accroître sa légitimité et son efficacité. L'augmentation du nombre des pays Membres des Nations Unies depuis leur création, particulièrement pour ce qui est des pays en développement, doit conduire à une représentation adéquate dans les catégories permanentes et non permanentes. Une proposition globale émanant du Mouvement des nonalignés en vue d'une réforme et de la restructuration du Conseil de sécurité est déjà à l'étude. L'Inde appuie l'élargissement de la composition des deux catégories, permanente et non permanente. Nous sommes opposés à toute solution partielle ou temporaire qui serait discriminatoire à l'égard des pays en développement. Nous pensons que des paramètres identiques doivent s'appliquer à tous les pays, développés ou en développement, de toutes régions ou de tous groupes, pour l'admission en tant que membre permanent. Nous estimons que si l'augmentation du nombre des membres permanents se faisait à partir de critères objectifs, mon pays serait alors un candidat évident.

La réforme et l'extension doivent être liées. La restructuration du Conseil de sécurité doit donner corps à la dynamique de la réforme. La réforme doit avoir pour objet non seulement de redresser les erreurs du passé mais également de répondre aux nécessités du futur.

Le maintien de la paix est une part importante des activités des Nations Unies et symbolise le plus clairement la présence de l'Organisation sur le terrain. L'Inde a participé à plus de 25 opérations de maintien de la paix sur quatre continents, dont certaines parmi les plus délicates et de longue haleine, à commencer par la Corée en 1953 et 1954, ainsi qu'à celles réalisées au Viet Nam, au Congo, au Moyen-Orient, au Cambodge, en Haïti, en Somalie, en El

Salvador, au Mozambique et au Rwanda. Des contingents indiens de maintien de la paix sont actuellement sur le terrain en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Libéria et au Koweït. Notre participation n'a pas été indolore. Cent de nos hommes appartenant aux contingents de maintien de la paix sont morts en défendant la cause des Nations Unies. Nous avons également mis à la disposition de l'ONU une brigade entièrement équipée dans le cadre des accords d'attente. Le comportement des troupes indiennes leur a voulu une reconnaissance universelle. L'Inde est l'un des rares pays qui peuvent maintenir un contingent de troupes important pendant de longues périodes.

Notre participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne procède pas de considérations d'intérêts étroits. Nous y avons participé parce que nous l'avons voulu et parce qu'on nous l'a demandé mais surtout en raison de notre solidarité et de notre compassion à l'égard des pays affectés, de notre engagement vis-à-vis de la communauté internationale ainsi qu'en raison de notre attachement aux Nations Unies et à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

L'Inde a présenté sa candidature au siège non permanent pour représenter l'Asie au Conseil de sécurité pour 1997 et 1998. Notre candidature se fonde sur les critères de la Charte, à savoir le respect du principe d'équité, notre engagement indéfectible aux Nations Unies et à la cause du multilatéralisme, et notre contribution longue de 50 ans au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres objectifs et principes de l'Organisation. L'Inde a toujours appuyé sans réserve les activités des Nations Unies contre l'apartheid et le colonialisme. Nous avons grandement contribué aux débats sur le développement, le désarmement et les droits de l'homme. Convaincus de l'appui de l'Assemblée, nous sommes prêts à assumer la lourde responsabilité qui s'attache à la qualité de membre du Conseil.

Je saisis cette occasion pour rendre un hommage chaleureux au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui s'est remarquablement acquitté de ses fonctions au cours d'une période des plus délicates. Les services qu'il a rendus à l'organisation mondiale sont extrêmement précieux.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement les rapports de l'Inde avec le monde. Des changements particulièrement importants sont intervenus ces dernières années. De nouveaux horizons paraissent actuellement s'ouvrir pour une plus large coopération. Il s'agit maintenant de saisir toutes les occasions. Nous attachons la plus haute importance au développement de relations cordiales et amicales avec nos voisins en vue de promouvoir la paix, la stabilité et la

confiance mutuelle dans la région. Nous cherchons également à développer, pour la prospérité de tous, des relations économiques et commerciales plus fortes dans le cadre de la région. En tant que Président actuel de l'Association pour une coopération régionale en Asie du Sud, l'Inde entend continuer de promouvoir une coopération multidimensionnelle dans tous les domaines.

Les réformes économiques amorcées depuis 1991 ont permis à mon pays de se tourner vers l'extérieur dans le but de s'intégrer davantage aux marchés mondiaux. Aujourd'hui, l'Inde étend le champ de ses activités et enrichit le contenu de ses rapports avec les pays de la région et au-delà, en étudiant et en mettant au point des dispositions de coopération régionale, notamment avec l'Association pour une coopération régionale en Asie du Sud, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Forum régional de l'ANASE, le Conseil de coopération économique pour l'Asie et le Pacifique et le bord de l'Océan indien.

Convaincus de la nécessité et de l'utilité de renforcer la coopération Sud-Sud, nous accordons la plus haute priorité à nos rapports avec l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie centrale. Nous sommes fiers d'avoir été associés à l'Afrique et à ses causes aux sein des Nations Unies depuis la création de l'organisation mondiale. Nous apprécions le rôle joué par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) qui s'est efforcée de dégager des solutions régionales aux problèmes africains. Son action doit être renforcée par celle des Nations Unies. Au XIXe siècle de multiples tentatives ont été menées avec ardeur pour mettre la main sur cette terre africaine et sur ses ressources. Nous espérons que les dernières années de ce siècle verront la même ardeur se manifester pour trouver une solution aux problèmes africains dont l'origine est à rechercher pour une grande part en dehors de la région. Les Nations Unies doivent être à la pointe de l'action internationale pour répondre aux besoins et aux aspirations de l'Afrique.

Nous sommes profondément préoccupés par les graves incidents qui se sont produits récemment en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et par l'ouverture d'un tunnel par les autorités israéliennes sous Haram Al Charif — le Mont du Temple — à Jérusalem-Est, qui a provoqué des affrontements violents et, partant, la perte tragique de plusieurs vies innocentes et un grand nombre de blessés. La situation actuelle souligne la nécessité de prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin à la violence et pour créer un climat favorable à la tenue de négociations significatives basées sur la reconnaissance des causes profondes du conflit. Ces événements permettent également de mettre

l'accent sur la nécessité de développer davantage les accords et les arrangements déjà réalisés.

À la suite des changements politiques intervenus récemment au Moyen-Orient, l'Inde est encouragée par le fait que toutes les parties réaffirment leur attachement permanent au processus de paix au Moyen-Orient, dans le cadre établi par la Conférence de Madrid. Toutefois, nous sommes inquiets de voir que ces réaffirmations ne semblent pas correspondre aux progrès réalisés dans le processus de paix. L'Inde demande instamment à toutes les parties d'intensifier leurs efforts afin d'atteindre les objectifs mutuellement convenus dans le cadre du processus de paix du Moyen-Orient, sans oublier que la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables exige le règlement de la question de Palestine.

L'Inde, depuis le début de l'histoire, entretient des relations avec l'Afghanistan, pays avec lequel nous partageons également des liens de parenté, une culture et une religion. Nous sommes profondément attristés par la violence continue qui règne dans ce pays et la perte en vies humaines qu'elle entraîne. L'Inde est en faveur de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Nous demandons instamment à toutes les parties afghanes de régler leurs différends rapidement, grâce à un dialogue et des négociations pacifiques. Nous appuyons les efforts que le Secrétaire général et son Représentant spécial déploient pour parvenir à une solution en Afghanistan.

Pour l'Inde, le Mouvement des non-alignés fait partie intégrante de sa vision du monde et constitue un volet important de sa politique étrangère. Nous restons fermement attachés à la philosophie et aux valeurs du Mouvement des non-alignés. Pour nous, le non-alignement signifie indépendance de pensée et autonomie de choix. Il signifie également coopération avec le plus grand nombre de pays. L'année dernière, le sommet des non-alignés qui a eu lieu en Colombie a renforcé notre foi dans la capacité et l'adaptabilité du Mouvement, sa capacité à répondre aux changements et son efficacité dans le monde d'aujourd'hui. L'Inde aura le privilège d'accueillir la prochaine conférence au niveau ministériel des pays non alignés, qui se tiendra à New Delhi en 1997.

L'Inde est un pays progressiste qui suit une voie équilibrée entre la croissance économique et la justice sociale, d'une part, et la science et la tradition, d'autre part. Il est attaché aux valeurs de paix, de non-violence, de coexistence, de pluralisme, de tolérance et de coopération constructive. Au plan culturel, l'Inde est un pont entre les cultures traditionnelles et les tendances qui émergent.

Politiquement, l'Inde restera ancrée dans une démocratie libérale, pluraliste qui accorde une place à toutes ses collectivités et à tous ses interlocuteurs nationaux.

Avant de terminer, je me souviens d'un vieil hymne Rig védique qui se lit comme suit :

«Ô citoyens du monde!
Vivez en harmonie et dans la concorde
Soyez organisés et coopératifs
Parlez d'une seule voix
Et prenez vos décisions en coeur.»

Puisse cet hymne à l'harmonie, à la coopération, au consensus et à la solidarité continuer de guider nos délibérations et nos actions.

Allocution de l'honorable Denzil L. Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis.

L'honorable Denzil L. Douglas, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis, S. E. M. Denzil Douglas, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Douglas (Saint-Kitts-et-Nevis) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais commencer mon intervention en félicitant M. Razali Ismail de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette session. C'est un témoignage de la confiance que l'Organisation lui accorde et de la grande estime qu'elle a pour ses qualités et ses compétences. De même, j'aimerais exprimer ma reconnaissance

à M. Freitas do Amaral pour la manière efficace dont il a présidé la session du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

À la dernière session, j'ai parlé de la foi du Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis dans l'ONU, en tant que seule organisation mondiale en mesure de maintenir un équilibre entre les intérêts des faibles et ceux des forts. J'ai également parlé de la nécessité pour chaque pays de mettre sur pied les moyens d'aborder le règlement des problèmes et de mettre au point de nouvelles approches du partenariat. Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme cette foi, qui, je le crois, est amplement justifiée.

Très récemment, l'ONU est venue à l'aide de mon pays et a mis à sa disposition appui et ressources pour contribuer au processus de réforme constitutionnelle, qui, espérons-le, permettra d'éviter une nouvelle fragmentation et préservera l'intégrité de Saint-Kitts-et-Nevis. J'aimerais remercier sincèrement le Secrétaire général de son obligeance à cet égard.

J'ai déjà dit que mon gouvernement ne demande pas l'aumône. Nous ne demandons pas la charité. Notre participation à cette instance est le résultat de notre attachement au multilatéralisme. Tout ce que nous demandons est un partenariat authentique, des possibilités et un environnement dans lequel nous pouvons tous prospérer.

Mon parti, lorsqu'il était dans l'opposition, a mis au point un plan d'action pour favoriser l'évolution continue de la population de Saint-Kitts-et-Nevis. Aujourd'hui, dans le cadre d'un gouvernement légitimement élu, nous avons aisément compris que les problèmes que connaissent les petits États en développement ne cessent de croître. Mais cela n'a pas diminué notre détermination. Il y a un an, mon gouvernement a entamé la tâche difficile et ingrate d'appliquer nos politiques et de concevoir de nouvelles stratégies pour s'attaquer aux problèmes persistants auxquels notre pays est confronté. Nous reconnaissons que la menace que pose dans toute société la coexistence du narcotrafic, du chômage des jeunes et de la pauvreté ne peut qu'entraîner le chaos social. Par conséquent, Saint-Kitts-et-Nevis s'attache à faire en sorte que les jeunes continuent d'espérer et vivent dans un environnement où les rêves non seulement existent mais se réalisent.

Nous comprenons tout à fait que de grands défis nous attendent, mais nous voyons également de grandes possibilités, et nous sommes décidés à en tirer parti. Cependant, pour assurer le progrès de notre peuple, nous avons besoin de partenaires; nous ne pouvons agir seuls.

À cette fin, je me félicite de l'allocution prononcée la semaine dernière par le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni. Je suis encouragé par son intervention parce qu'il y parle de questions de fond que, depuis longtemps, les petits États ont tenté de placer en tête de l'ordre du jour international.

L'an dernier, j'ai lancé un appel aux États Membres pour qu'ils s'engagent à créer un partenariat authentique entre le monde développé et le monde en développement. Le monde en développement, surtout les petits États, se trouve depuis trop longtemps à la périphérie de la scène internationale et, souvent, n'est invité à participer aux débats que lorsqu'ils portent sur des questions relatives au vote ou à des candidatures, qui sont au centre de discussions relatives aux politiques nationales.

Le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni a parlé de la nécessité pour le monde développé d'adopter des politiques devant permettre aux économies des pays en développement de se développer grâce à une croissance des exportations et à l'abolition des barrières commerciales dans les pays développés. J'appuie pleinement cet appel. Ma délégation souhaiterait que les institutions de Bretton Woods aident les petits États en créant des structures qui leur permettraient de développer leur économie et de mieux participer au système mondial. Il faut prévoir une période de transition afin d'encourager les petits États à s'intégrer à l'interaction internationale.

Nous partageons tous une responsabilité collective, celle d'assurer l'intégration plus équitable des pays en développement au système économique mondial. Il faut briser le cycle infernal de la dépendance et le remplacer par des liens de partenariat et de coopération. Nous sommes les gardiens de nos frères. Cela doit être une priorité dans nos politiques nationale et internationale.

Le monde développé doit éviter toute perception désuète qui laisse croire qu'il est le mieux à même de décider des stratégies de croissance des pays en développement. Il faudra également prendre en compte les priorités nationales dans les pays en développement. Je tiens à dire à l'Assemblée qu'aucune mesure à cet égard ne peut être prise sans consultations. Toute tentative de développement qui ne tient pas compte des problèmes particuliers aux petits États et des responsabilités du monde développé ne saurait servir à promouvoir une croissance durable.

Nous parlons souvent d'espoir et des promesses du nouveau millénaire, mais nous faisons parfois abstraction de

nombre de problèmes qui nous touchent aujourd'hui. Mon gouvernement envisage cette nouvelle ère avec beaucoup d'optimisme, avec l'espoir que nous pourrions atteindre le développement durable, qu'une croissance humaine durable pourra être réalisée et que notre peuple peut se laisser à rêver à une vie différente de celle de ses ancêtres.

Toutefois, il est à craindre que dans un monde où les produits des pays en développement font l'objet de discrimination et où des tarifs douteux rendent nos marchandises non compétitives, les rêves de nos enfants ne puissent se réaliser. Je pense qu'il y a lieu de se préoccuper lorsque des pays amis, qui sont parfaitement conscients du fait que l'accès préférentiel limité dont jouit notre région lui est nécessaire, poursuivent des politiques contraires au développement et à la croissance de nos pays. Cette stratégie n'est pas du libre-échange. Je crains pour le progrès de mon peuple quand on mesure le développement à l'aune de froides statistiques qui font abstraction de la transformation sociale et du développement durable.

Je crains pour l'avenir de mes enfants si des petits États vulnérables comme le mien sont privés de toute aide pour la simple raison que le PNB par habitant y est considéré trop élevé. Cette politique ne tient pas compte du coût élevé par habitant du développement des infrastructures, ni de la fréquence des ouragans et autres catastrophes naturelles, ni de la déséconomie d'échelle à laquelle font face nos petites entreprises.

Je crains pour mes frères et soeurs des îles Windward, dont les moyens de subsistance sont menacés et pourraient être gravement mis en cause par les différends que soulèvent les exportations de bananes de ces îles. Si l'économie des îles Windward est touchée, mon pays le sera également. Nos économies sont étroitement liées, nous partageons une monnaie commune, une banque centrale commune et, naturellement, un avenir commun.

Il semble que la communauté internationale est prête à sanctionner la croissance. Dès que des petits États connaissent une relative croissance, au lieu d'accroître son aide pour qu'ils émergent du borbier de la pauvreté, les ressources nécessaires et les systèmes d'appui sont supprimés, et ces pays se trouvent privés de tout programme d'aide préférentielle. Il s'agit d'une politique erronée et inhumaine. Quand on enlève à un homme les moyens de se nourrir et de s'éduquer, lui et sa famille, comment peut-on s'attendre à une contribution productive de sa part à la société civile? Le monde est constitué d'êtres humains et son organisation doit tourner autour d'eux. Leurs besoins ne doivent pas être subordonnés aux systèmes, aux politiques et aux expériences

ces. Les structures doivent servir à promouvoir les objectifs et aspirations de nos peuples, quelles que soient les différences économiques, de population ou de taille. Nos peuples partagent tous un rêve commun, celui d'être libres de décider de leur propre destin; le rêve du compter sur soi; le rêve d'un meilleur niveau de vie.

En ce qui concerne l'environnement, il est inconcevable que les pays qui acceptent de contribuer à la gestion de l'érosion du littoral et financent des études sur la protection de l'environnement puissent vouloir transporter des déchets toxiques et dangereux dans nos eaux attenantes. La fragilité des écosystèmes de ma région, l'ouverture des économies, la grande dépendance à l'égard des importations alimentaires et la vulnérabilité du tourisme nous placent, de façon précaire et presque unique, à la merci de forces extérieures.

Saint-Kitts-et-Nevis entend préserver son niveau de vie et assurer un avenir prospère à sa population. Mon gouvernement prie instamment la communauté internationale de respecter notre volonté de faire des Caraïbes une zone dénucléarisée et exempte de tout polluant toxique. Déjà, la région souffre des conséquences de la hausse du niveau de la mer, de l'érosion de ses côtes et des effets destructeurs des catastrophes naturelles. La liste est très longue et on ne peut y ajouter d'autres problèmes.

Les petits États insulaires en développement ont besoin d'un soutien réel et à long terme en matière de protection de l'environnement. Je suis convaincu que le développement durable et la préservation de l'environnement sont inexorablement liés. Nous ne pouvons faire des gestes de soutien symboliques, d'un côté, et affaiblir le soutien, de l'autre. Nous devons faire respecter les instruments internationaux existants, promouvoir la coopération et permettre à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle plus central et plus coordonnateur dans la mise au point d'un mécanisme approprié pour rallier la volonté politique et les ressources financières et technologiques de nature à assurer des résultats.

Je demande à l'Organisation des Nations Unies de concevoir une approche complète et intégrée de la question du développement durable. De plus, je prie instamment les pays en développement de travailler plus étroitement ensemble pour mettre au point des stratégies autochtones et des moyens novateurs devant permettre de résoudre les problèmes du développement.

La pléthore de questions dont est saisie l'Organisation des Nations Unies devient critique. En conséquence, il est nécessaire que l'Organisation entreprenne une réforme en profondeur qui traitera de la distribution des ressources et

de l'application des recommandations. Nous devons prendre garde à ne pas aborder la réforme de façon superficielle. Nous devons nous engager à faire des réformes qui permettront à l'Organisation de répondre plus efficacement aux problèmes qui se posent aux États Membres.

Il est de notre responsabilité collective de rétablir et de renforcer l'ordre du jour international de l'Organisation des Nations Unies et d'appuyer son rôle et ses actions dans les domaines social, institutionnel et économique. Je crois que l'Organisation peut aider à unir nos objectifs individuels et collectifs. Néanmoins, les États Membres doivent avoir foi dans le bien-fondé au plan international de cette Organisation.

Il est important pour nous de favoriser le consensus dans la prise de décisions relatives aux importantes questions de la réforme budgétaire et administrative de l'Organisation.

Indépendamment des ambitions nationales, indépendamment de la dimension ou des ressources, l'Organisation des Nations Unies est la seule institution mondiale à laquelle les Membres confèrent le mandat d'examiner le vaste ensemble de problèmes qui affectent l'entière communauté des nations.

Les travaux entrepris pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies doivent être structurés de manière à éliminer le gâchis inutile et l'inefficacité bureaucratique. Parallèlement, nous ne devons pas utiliser le problème en tant qu'excuse pour affaiblir notre attachement au renforcement et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies.

Lorsque nous examinons les affaires internationales, la démocratie demeure l'une de nos aspirations la plus sacrée. Elle a cependant besoin de bénéficier d'un appui institutionnel et infrastructurel concret. Mon gouvernement se félicite de la prorogation de la Mission des Nations Unies en Haïti, laquelle, pensons-nous, est cruciale pour consolider et faire progresser la cause de la démocratie et du développement des ressources humaines en Haïti. Nous ne devons pas nous attendre à un renforcement de la démocratie en Haïti si nous ne nous attaquons pas aux causes qui systématiquement engendrent la pauvreté, l'analphabétisme et la violence ainsi que l'absence d'institutions démocratiques. Le peuple d'Haïti finira par percevoir les dividendes de la paix lorsque l'engagement pris envers le développement social, politique et économique à long terme du pays sera honoré. Il est déraisonnable pour les États d'utiliser des tactiques politiques et partisans pour faire obstacle au progrès en Haïti.

Le peuple d'Haïti aspire à trouver l'occasion de devenir maître de son propre destin, et il faut lui donner la chance de concrétiser ses aspirations nationales.

Ma délégation se réjouit des perspectives de paix en Bosnie-Herzégovine et des progrès accomplis dans l'application des recommandations de l'Accord de Dayton. Nous nous réjouissons de la volonté des parties de développer des institutions démocratiques, d'améliorer les droits de l'homme et de préparer le retour et la réinstallation des personnes déplacées. La situation dans cette région est encore fragile. Nous devons continuer à lutter pour la paix et arriver à convaincre le peuple que de telles atrocités ne se reproduiront plus jamais.

La situation au Moyen-Orient s'est malheureusement aggravée. Je lance un appel aux gouvernements de la région pour qu'ils renouvellent leur engagement en faveur de la paix, seule option viable pour parvenir à la coexistence, à la sécurité, à la stabilité et au progrès authentique pour toutes les parties concernées. Nous prions par ailleurs instamment les gouvernements de continuer à respecter les accords conclus et de s'attacher à leur application. Il ne faut pas gaspiller les succès des années passées.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis apporte son soutien aux travaux du Tribunal criminel international pour le Rwanda et se félicite du travail entrepris par l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine pour tenter de résoudre ces questions difficiles et souvent épineuses. Nous invitons également toutes les factions au Burundi de donner une vraie chance aux négociations. La violence engendre la violence, mais la paix fait naître le partenariat. La paix fait éclore la croissance et le développement économique.

Nous avons distribué un document qui reflète notre politique concernant Taiwan. Notre politique est de respecter l'intégrité territoriale de tous les pays et de s'abstenir d'intervenir dans les affaires internes de tous les États Membres. En raison de nos liens traditionnels avec les 21,3 millions d'habitants de Taiwan, nous respectons leur stabilité et leur progrès économiques. Le renforcement de leur démocratie et leur contribution aux pays en développement ne sont pas passés inaperçus.

Nous pensons qu'ils ont un rôle important et permanent à jouer dans les stratégies de développement international. Nous sommes convaincus que tous les problèmes qui existent entre les peuples chinois séparés par le détroit de Taiwan peuvent être réglés par eux-mêmes dans un esprit de fraternité et de bonne volonté. Nous prions instamment

la communauté internationale d'être prête, si besoin est, à mettre sur pied les mécanismes qui permettront de faciliter le dialogue et la coopération. Le fait de sortir de l'impasse contribuerait sensiblement à la cause du développement dans le monde et à la paix et à la sécurité dans la région.

Nous attendons l'application du Programme d'action adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing. Mon gouvernement estime qu'il s'agit d'une avancée importante et d'un triomphe pour toutes les femmes du monde. Ce programme leur permettra de parvenir à une totale égalité des chances et à une intégration équitable dans les prises de décisions et le processus de développement.

En examinant la question des droits de l'homme, nous devrions garder à l'esprit que nous commettons une erreur fondamentale lorsque nous ignorons de manière sélective le droit à la survie économique et au bien-être social. Lorsque nous choisissons de favoriser les droits et les libertés de l'homme, nous commettons une grave injustice envers ceux qui languissent en dessous du seuil de pauvreté, incapables de décider du cours de leur propre vie.

La nécessité d'adopter une approche globale et saine des droits de l'homme est fondamentale pour pouvoir obtenir des résultats tangibles. Bien que cela soit extrêmement important, il ne suffit pas d'assurer le suffrage politique et la liberté d'expression si l'on ne crée pas des mécanismes pour encourager l'autosuffisance et l'indépendance économique. Au sens le plus large, promouvoir les droits de l'homme c'est compléter et consolider une culture démocratique à l'intérieur d'une société donnée.

La protection des droits de l'homme signifie également la protection des droits des enfants contre la faim, contre la maltraitance mentale et physique, contre la prostitution, contre la traite des enfants et contre la pornographie. Nous devons donc nous attaquer aux maux de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la privation et promulguer des lois punitives. Nous appuyons la première conférence internationale sur l'exploitation sexuelle des mineurs qui s'est tenue à Stockholm; c'est une étape déterminante et une manière importante de sensibiliser l'opinion et mettre au point des stratégies.

Pour terminer, j'invite la communauté internationale à donner effet aux promesses faites par des solutions et des résultats tangibles. Si nous ne parvenons pas aujourd'hui à concevoir les stratégies appropriées pour régler les problèmes actuels, nous sommes condamnés à répéter les erreurs du passé.

Il est plus que temps d'agir. Nous ne pouvons attendre plus longtemps et nous ne devons plus tergiverser.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis de la déclaration qu'il vient de faire.

L'honorable Denzil L. Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Kazakstan, S. E. M. Kassymjomart Tokaev.

M. Tokaev (Kazakstan) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session de son élection à ce poste élevé. Je suis certain qu'il s'acquittera honorablement de son importante mission.

Il ne fait pas de doute que la cinquante et unième session de l'Assemblée générale restera dans l'histoire de l'humanité comme un jalon important sur la route conduisant la communauté mondiale vers la paix et la sécurité internationales. L'un des plus importants documents diplomatiques de notre siècle, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a été ouvert à la signature.

À cette occasion, le Président du Kazakstan, M. Nursultan Nazarbaev, a fait une déclaration spéciale, qui a été distribuée en tant que document officiel des Nations Unies. Le peuple du Kazakstan, ayant connu à fond le pouvoir de destruction des armes nucléaires, a voté résolument en faveur de la cessation des essais de ces armes mortelles. En 1991, le Président du Kazakstan, exprimant ainsi la volonté de son peuple, a pris la décision de fermer le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Il y a cinq ans, le Kazakstan avait donc déjà pris des mesures décisives pour interdire les essais nucléaires.

Le Kazakstan reste fidèle à sa politique de non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons achevé récemment le démantèlement de l'infrastructure nucléaire sur le territoire du Kazakstan, éliminant du même coup ce qui, récemment encore, était la quatrième plus importante capacité nucléaire du monde.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant les mérites de tous les pays qui ont suivi le chemin épineux de l'élaboration du Traité, je crois qu'il est nécessaire de reconnaître la grande contribution de mon pays à cette cause extrêmement importante.

Cependant, les progrès considérables réalisés en matière de désarmement ne garantissent malheureusement pas la stabilité de l'ordre mondial actuel. Nous continuons d'observer certaines impulsions négatives qui détruisent la base des relations entre les États qui se sont unis voilà plus d'un demi-siècle. Nous devons admettre qu'avec la disparition du monde bipolaire, notre planète n'est pas devenue plus sûre. Au contraire, la possibilité d'un conflit mondial s'est accrue considérablement. C'est pourquoi la question de la réforme des Nations Unies, qui vise à permettre à notre Organisation commune de répondre comme il se doit aux réalités contradictoires des relations internationales contemporaines, est devenue tellement urgente.

La réforme est un élément indispensable du développement de tout système. Elle est encore plus importante lorsqu'il s'agit d'une instance aussi universelle que les Nations Unies. Dans son discours à la Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale, le Président du Kazakstan a souligné l'importante nécessité, pour la communauté internationale, de redoubler d'efforts pour élaborer un modèle conceptuel d'une Organisation des Nations Unies renouvelée. Ce modèle implique de nouveaux objectifs, de nouvelles tâches et de nouvelles fonctions à confier aux Nations Unies du siècle prochain.

L'ONU, en tant qu'Organisation vraiment universelle, requiert une méthode d'approche spéciale. Il est important de garder à l'esprit que l'ONU est notre foyer à tous; nous ne pouvons compter sur un quelconque hôtel en cas d'urgence. C'est pourquoi la réforme des Nations Unies devrait être abordée de façon rationnelle. Nous voulons que l'ONU s'adapte au changement et qu'elle utilise ses capacités aux fins de sa propre amélioration et de l'élimination des vestiges du passé. Nous voulons que la structure de l'ONU soit plus efficace et plus souple face aux problèmes menaçant la paix et la sécurité. Le Kazakstan, qui appuie le souhait du Japon et de l'Allemagne de devenir membres permanents du Conseil de sécurité, est favorable à une augmentation du nombre de membres non permanents du Conseil sur la base d'une représentation équitable et équilibrée de toutes les régions. Toutes les autres propositions devraient aussi être examinées.

Les critiques adressées à l'ONU peuvent difficilement justifier qu'on doute de sa capacité de fonctionner et qu'on en fasse totalement porter la responsabilité au Secrétaire

général. Je suis certain que nous n'avons pas encore mobilisé tout le potentiel de créativité des Nations Unies. Cela s'applique d'abord et avant tout à la Charte. Nous devrions la relire attentivement, en tenant compte de l'ordre mondial actuel, non pas pour la réviser de fond en comble, mais pour découvrir d'autres possibilités susceptibles d'être cachées dans ce document vraiment complet. Nous pensons que malgré les innombrables études sur le cadre juridique des Nations Unies, la Charte elle-même contient un potentiel énorme, encore qu'inexploré, pour le renouveau des Nations Unies. Tant que l'ONU n'aura pas mobilisé ces capacités latentes, elle donnera l'impression qu'elle est une Organisation qui sommeille et qui est incapable de réagir aux défis du monde d'aujourd'hui.

Nous devons examiner de plus près les dispositions de la Charte relatives à la coopération entre les Nations Unies ou, pour reprendre les termes de la Charte, les organismes et les accords régionaux. Une telle interaction serait extrêmement utile pour la mise au point d'un système d'alerte rapide et la diplomatie préventive. De plus, une active coopération avec les organisations régionales serait précieuse lorsqu'on a à régler des problèmes économiques.

J'aimerais rappeler la proposition faite par le Président Nursultan Nazarbaev d'inscrire à l'ordre du jour futur d'une session de l'Assemblée générale un point intitulé «La réforme des Nations Unies — une réponse adéquate aux défis du XXIe siècle».

Point n'est besoin d'insister sur la nécessité d'assurer la stabilité et la sécurité dans la région de l'Asie centrale. Le Kazakhstan, en tant qu'État stratégiquement important de cette région, ne ménage aucun effort pour garantir la tranquillité en Asie centrale.

Cela étant, la situation dans la région échappe à toute évaluation précise. Il y a des zones de tranquillité, y compris le Kazakhstan, mais il y a également des zones de conflit. Une question qui nous préoccupe gravement est la situation qui règne en Afghanistan. La poursuite du conflit en Afghanistan pourrait avoir des conséquences très négatives sur la situation dans toute l'Asie centrale. Nous sommes reconnaissants au Conseil de sécurité de continuer à suivre la situation dans ce pays. Il est évident que la déclaration du Conseil de sécurité en date du 28 septembre 1996 est importante pour résoudre le problème en Afghanistan. En même temps, nous demandons instamment au Conseil de sécurité de reprendre l'examen de cette question afin d'élaborer des mesures en vue de mettre fin au conflit.

La situation en Asie centrale souligne la nécessité d'une plus grande interaction entre la région et l'Organisation des Nations Unies. Une telle interaction permettrait à l'Asie centrale de participer davantage à la coopération internationale. L'Asie centrale pourrait certainement contribuer à l'instauration d'un ordre mondial plus sûr.

À cet égard, nous plaçons de grands espoirs dans la création par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Communauté économique européenne (CEE) d'une commission conjointe pour l'Asie centrale. Nous apprécions la réaction positive de l'Organisation des Nations Unies à cette initiative de notre chef d'État.

Le Kazakhstan souhaite être admis à l'Organisation mondiale du commerce le plus rapidement possible et prend déjà des mesures concrètes dans ce sens.

Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies de son appui à la proposition du Kazakhstan concernant la résolution sur la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale.

Nous sommes également satisfaits de la réaction positive de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'initiative des dirigeants des trois États d'Asie centrale concernant la formation d'un bataillon de maintien de la paix en Asie centrale. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que ce bataillon de maintien de la paix défendra la Charte des Nations Unies et servira les idéaux et les buts de notre Organisation.

Il y a quatre ans, s'adressant à l'Organisation des Nations Unies, le Président du Kazakhstan a rappelé la nécessité de convoquer une conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie. C'est avec une vive satisfaction que nous disons que notre quête de la paix et de la sécurité sur le continent asiatique est appuyée par un nombre d'États toujours croissant. Des experts sont à pied d'oeuvre en permanence. Il y a eu une conférence sur la sécurité asiatique au niveau des vice-ministres des affaires étrangères. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies de son assistance dans la mise en oeuvre de l'initiative de notre chef d'État. Le Kazakhstan considère la convocation de cette conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie comme sa contribution aux efforts mondiaux de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Le Kazakhstan appuie pleinement les activités de maintien de la paix de l'ONU dans différentes régions du

monde. Nous sommes convaincus qu'elle devrait jouer un rôle prioritaire dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre tâche commune est d'empêcher que les fonctions de maintien de la paix de l'ONU ne soient déléguées à d'autres organisations. La réduction du potentiel de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix n'est pas sa faute mais son malheur.

Le Kazakhstan pense que les activités de maintien de la paix de l'ONU pourraient être rendues plus efficaces grâce à une formulation plus précise et à un renforcement du mandat des missions. Elles pourraient ainsi apporter une contribution importante à la solution des situations de crise.

En évoquant les questions internationales, nous ne pouvons passer sous silence une tendance aussi alarmante que le séparatisme croissant. C'est ce phénomène qui est devenu l'une des principales causes de situations de crise dans le monde, notamment dans le contexte postsoviétique. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies doit suivre de très près les conséquences destructrices de ce séparatisme agressif. Il est grand temps de mettre fin au droit absolu des pays à l'autodétermination. À la base, le monde a déjà réalisé le droit à l'autodétermination; la poursuite de ce processus ne servira qu'à créer de nouveaux foyers de tension et mener à de nouvelles effusions de sang. L'ordre mondial actuel devrait reposer sur les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Si nous sommes réellement préoccupés par la stabilité de l'ordre mondial actuel, nous devons rejeter fermement toute manifestation de séparatisme. Nos valeurs les plus élevées devraient être la paix, le bien-être et le bonheur de nos peuples et nous pouvons atteindre ces objectifs non pas en poussant les peuples à l'autodétermination mais en créant des conditions appropriées pour le développement économique durable de toutes les nations.

Du haut de cette tribune, il est impossible de passer sous silence un autre problème qui cause tant de mal à l'humanité et que notre pays ressent de façon particulièrement intense. Je veux parler des catastrophes écologiques. Il n'y a peut-être aucun autre endroit au monde où de si vastes territoires sont tellement touchés par les conséquences de ces catastrophes. En fait, plus de la moitié du territoire du Kazakhstan pourrait être déclaré zone écologiquement sinistrée. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de territoires mais de personnes qui souffrent toujours. Le site des essais nucléaires de Semipalatinsk et la zone de la mer d'Aral sont devenus des zones sinistrées de dimensions mondiales. En outre, il ne faut pas oublier que le territoire du Kazakhstan est le site où ont été menés des essais d'armes chimiques et biologiques.

Tous ces problèmes méritent une attention prioritaire de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la transition économique, même de grands États ne peuvent faire face seuls à des problèmes écologiques d'une telle ampleur. Il est également important de ne pas oublier que ce sont les innocents qui souffrent et non pas ceux qui ont créé ces armes meurtrières ou qui les ont essayées. Ils sont les victimes de la course aux armements entre deux systèmes opposés, victimes de la vision totalitaire de la période de la guerre froide. Ils sont en droit de réclamer l'attention des organisations internationales et des pays donateurs.

Nous ne pouvons pas dire que l'Organisation des Nations Unies soit restée indifférente aux conséquences des catastrophes écologiques qui se sont produites au Kazakhstan. Mais en même temps, nous ne pouvons pas affirmer que les victimes de ces catastrophes écologiques ont ressenti les résultats pratiques des activités des missions internationales. Nous sommes reconnaissants au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à la Banque Mondiale de l'élaboration de programmes à grande échelle en faveur de la régénération de la zone de la mer d'Aral. En même temps, nous sommes impatients d'assister à une exécution plus active de ces programmes. Entre-temps, la situation dans cette région, comme dans d'autres zones dont l'environnement a été dégradé, continue d'être très grave.

Le Kazakhstan salue et appuie la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à convoquer, au milieu de l'année prochaine, une session extraordinaire sur l'environnement et le développement durable. Nous espérons que cette instance adoptera des décisions constructives sur les problèmes de l'environnement qui touchent également notre pays.

Ce siècle, qui a été le témoin de deux guerres mondiales, de l'effondrement du système colonial et de la désintégration du système socialiste, est entré dans une phase nouvelle, caractérisée par de nouvelles dimensions géopolitiques et géo-économiques.

En politique, une tendance à la mondialisation des problèmes internationaux est apparue. Avec la fin de la guerre froide, les problèmes de la non-prolifération nucléaire n'ont pas été réglés. Le problème de la sécurité écologique a atteint des dimensions mondiales. La mondialisation des communications a déclenché des trafics illicites d'armes, de drogues et de fonds aux proportions gigantesques. Un nouvel espace d'information a été créé dans lequel les frontières nationales ne sont plus que symboliques.

Des méthodes de production précédemment inconnues sont apparues que l'on appelle de plus en plus «la civilisation de l'informatique». La recherche scientifique et les facteurs technologiques prennent une importance jamais atteinte auparavant. Sur les marchés mondiaux, les nouvelles technologies deviennent les articles les plus recherchés. Le rôle de l'État dans les liens économiques mondiaux est en transformation; il n'est plus l'institution dominante. Les institutions internationales fonctionnent comme des entités économiques internationales indépendantes.

C'est avec cette liste de problèmes qui est loin d'être exhaustive que nous allons entrer dans le siècle prochain. Nous devons encore les trier et trouver les moyens optimaux de nous adapter aux nouvelles réalités que nous devons affronter au XXIe siècle. Nous devons admettre que l'humanité qui a créé ces problèmes du fait de ces activités n'a pas encore trouvé les moyens appropriés de les régler.

C'est la raison pour laquelle nous nous tournons vers l'ONU. Notre maison commune devient une quintessence de l'esprit humain. Nous devons aider l'Organisation des Nations Unies à atteindre un nouveau niveau lui permettant de faire face aux tendances mondiales. Une Organisation renouvelée, réagissant rapidement aux défis d'aujourd'hui, non seulement s'enrichira mais nous rendra confiance à l'aube du prochain siècle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'honorable lieutenant-général Mompoti S. Merafhe, Ministre des affaires étrangères du Botswana.

M. Merafhe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureux d'adresser au Président et à son pays, la Malaisie, les félicitations sincères du Gouvernement et du peuple du Botswana pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Ses compétences bien connues de diplomate chevronné forcent l'admiration de ma délégation. Il peut donc compter sur le plein appui et la coopération de la délégation du Botswana dans l'exécution de ses tâches importantes.

Nous rendons hommage à son prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, pour avoir dirigé avec succès la cinquantième session et la réunion commémorative extraordinaire.

Les cinq dernières années ont été d'une importance capitale pour l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, des responsabilités immenses ont été confiées à l'Organisation mondiale que le Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-

Ghali, et le Secrétariat ont assumées avec beaucoup de détermination et de dévouement. Nous les assurons qu'ils continueront de jouir de la confiance et de tout l'appui du Botswana dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Le continent africain continue de réaliser des progrès louables dans la consolidation de la liberté et de la démocratie. Cette année, le continent a assisté à la tenue concluante d'élections multipartites au Bénin, en Sierra Leone et en République-Unie de Tanzanie.

Le droit des citoyens de s'organiser et de participer librement aux processus politiques de leur pays, ainsi que le respect des droits de l'homme, constituent le fondement de la stabilité, de la démocratie et du développement.

Le continent reconnaît en effet de plus en plus ces valeurs universelles qui font partie intégrante d'une culture démocratique. L'Afrique a non seulement adhéré aux principes du pluralisme politique, de l'obligation redditionnelle et de la conduite avisée des affaires publiques mais elle a également montré qu'elle était disposée à défendre ces principes.

Il y a un an, nous espérions que le peuple angolais aurait, à cette date, ouvert un nouveau chapitre de paix dans l'histoire de son pays. Il est déplorable que jusqu'ici l'incertitude demeure. Nous demandons fermement à ceux qui ont contribué à l'impasse actuelle en Angola de revenir à la raison et de montrer plus d'attachement au processus de paix. Il y a deux jours, les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique australe se sont réunis à Luanda, en Angola, pour tenter de persuader tous les intéressés d'assurer la mise en oeuvre rapide du Protocole de Lusaka.

Nous sommes gravement préoccupés par la situation au Burundi. Le pays s'enfonce dans le borbier de l'auto-destruction. Aucun argument, aucun effort de persuasion n'a réussi jusqu'à présent à persuader les dirigeants politiques du Burundi de s'écarter de la voie de l'anéantissement mutuel pour s'engager dans celle de la concorde et de la réconciliation.

Nous rendons hommage aux efforts déployés par les dirigeants de la région et par la communauté internationale pour assurer le rétablissement de la démocratie et de l'ordre constitutionnel au Burundi. En raison de l'expérience traumatisante qu'il vient de traverser, ce pays frère mérite un répit. Le Burundi a besoin de paix et de stabilité aujourd'hui et non demain.

Bien que la situation au Rwanda demeure tendue, des signes encourageants montrent que le pays fait des progrès réguliers vers la normalité. Les préparatifs en vue des élections générales qui doivent avoir lieu l'année prochaine semblent bien engagés.

Nous prions instamment la communauté internationale de mettre tout en oeuvre pour encourager ce pays à réaliser la réconciliation nationale. L'une des mesures essentielles à prendre est le retour en toute sécurité des réfugiés dans leur patrie.

Malgré les efforts déployés par la communauté internationale, et par l'Afrique de l'Ouest en particulier, la crise politique au Libéria n'a toujours pas trouvé de solution. Nous prions instamment toutes les parties intéressées d'assurer la tenue d'élections, en mai 1997, comme prévu.

À notre avis, et en réalité, le Sahara occidental pose un problème politique et moral important. Le Botswana est attaché à la tenue d'un référendum libre, régulier et impartial pour le peuple du Sahara occidental, conformément au plan de règlement. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que le processus d'identification soit maintenant paralysé depuis plusieurs mois.

La Somalie continue de hanter la conscience du monde. La situation dans ce pays est un exemple tragique de la façon dont de petits groupes armés peuvent prendre en otage une nation et la détruire. L'ONU ne doit pas considérer la Somalie comme une cause perdue. Nous devons donc persévérer pour rechercher un règlement global à la crise politique dans ce pays.

Les événements récents survenus au Moyen-Orient préoccupent gravement le Botswana. En septembre 1993, nous étions heureux d'assister à l'évolution remarquable d'un processus de paix prometteur entre Israël et les Palestiniens d'une part, et entre Israël et la Jordanie, d'autre part. Nous espérons une reprise des négociations entre Israël et ses voisins arabes, la Syrie et le Liban, qui aurait ouvert la voie à une solution durable au conflit au Moyen-Orient.

Les événements récents qui se sont produits dans les territoires arabes occupés sont une illustration éloquente de ce qui peut advenir du processus de paix si on laisse les choses traîner. Nous lançons un appel au Gouvernement israélien pour qu'il honore les obligations qu'il a prises en vertu des accords qu'il a signés avec les Palestiniens.

Les événements récents survenus dans la péninsule coréenne ont également été un motif de préoccupation. Le

Botswana est attaché à la réunification pacifique de la Corée.

Le Botswana suit avec un vif d'intérêt l'évolution de la situation à Chypre. La persistance de la division de Chypre est une violation grave de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un État Membre de l'ONU.

Les mines terrestres, en particulier les mines terrestres antipersonnel font peser une très grave menace sur l'humanité. Le Botswana est convaincu que la solution à la menace des mines terrestres antipersonnel réside dans une interdiction totale de leur production, de leur stockage, de leur exportation et de leur utilisation. Les protocoles existants n'ont apporté qu'une solution partielle à ce problème. Il est absolument nécessaire d'adopter un instrument international juridiquement contraignant afin de parvenir à l'élimination graduelle et définitive de ces armes.

La fabrication, l'accumulation et la prolifération des armes de destruction massive, dont les armes nucléaires sont la forme la plus meurtrière, sont également un sujet de vive préoccupation pour ma délégation. Cela fait bien longtemps que les États non dotés d'armes nucléaires réclament un instrument juridique international qui les protège contre la menace ou l'emploi de ces armes. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la réponse des puissances nucléaires est loin d'être rassurante. Les déclarations unilatérales concernant des garanties de sécurité transmises par le biais d'une résolution du Conseil de sécurité ne répondent pas aux exigences de la majorité écrasante des Membres de l'Organisation.

La sécurité des États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires ne peut être garantie contre la menace ou l'emploi de ces armes dangereuses que par l'adoption d'un instrument international ayant force obligatoire. Le Botswana souhaite la conclusion rapide d'un tel instrument et nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires répondront comme il se doit aux préoccupations des États non dotés d'armes nucléaires.

Aux termes de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les parties s'engagent, entre autres choses, à convenir d'un

«traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.»

Malheureusement, les États dotés d'armes nucléaires sont résolument opposés à l'élimination totale des armes nucléaires. Non seulement lesdits États résistent-ils à ce noble

idéal, encore continuent-ils à mettre au point de nouveaux types d'armes. Quelles conclusions sommes-nous supposés en tirer?

Il est difficile aux États dotés d'armes nucléaires de prétendre s'opposer pour des raisons morales à ce qu'un autre État acquière les mêmes armes pour défendre son intérêt national suprême, alors qu'ils comptent, eux, sur ces mêmes armes pour se défendre. Les États dotés d'armes nucléaires devraient assumer leurs responsabilités et engager des négociations pour convenir d'éliminer ces armes.

L'Assemblée générale a demandé à maintes reprises à la Conférence du désarmement d'accélérer l'examen de la question de l'élargissement de sa composition. Nous prions donc la Conférence du désarmement de régler rapidement la question de son élargissement à la satisfaction de tous les Membres des Nations Unies.

Cinq années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Si nous nous étions tous félicités de l'adoption du nouvel Ordre du jour, force est bien de reconnaître que le cadre opérationnel nécessaire n'a jamais été mis en place pour garantir une mobilisation efficace et le déblocage des ressources prévues.

Préoccupé par le rôle médiocre joué par le nouvel Ordre du jour, le Secrétaire général a lancé en mars dernier l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, qui a l'appui de la Banque mondiale, entre autres. L'Initiative envisage des dépenses d'environ 25 milliards de dollars des États-Unis sur une période de 10 ans pour s'attaquer à des problèmes précis et prioritaires de développement. C'est une Initiative louable qui devrait permettre à l'Afrique d'apporter une solution aux problèmes cruciaux de sécurité alimentaire, de population et d'environnement.

En plus des efforts qu'ils ont faits en matière de démocratie, de droits de l'homme et de bonne gestion des affaires publiques, la plupart des pays africains se sont, quant à eux, acquittés des obligations qui leur incombent aux termes des programmes nationaux d'ajustement structurel. Bien que l'Afrique australe jouisse maintenant d'une paix et d'une stabilité relatives, elle continuera d'avoir besoin d'une aide spéciale pour s'attaquer aux problèmes de reconstruction et de développement des infrastructures économiques, physiques et sociales qui ont été détruites ou minées par tant d'années de guerre et d'injustice raciale. Nous sommes convaincus que la communauté internationale complétera nos efforts afin que nous puissions résolument

engager notre région sur la voie de l'intégration régionale et du développement économique.

Le Botswana est un fervent partisan de la réforme et de la restructuration des Nations Unies. Le Président du Botswana, qui est membre du Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique, créé par le Secrétaire général des Nations Unies, croit fermement en un système des Nations Unies rationalisé et davantage axé sur l'action, qui soit capable de répondre aux attentes. Nous ne sommes toutefois pas d'accord avec ceux qui prônent une approche «réductrice». Il pourrait même y avoir des domaines où une augmentation de personnel pourrait avoir un effet catalyseur et engendrer une plus grande efficacité. Ce dont le monde a besoin, c'est d'une Organisation des Nations Unies capable de mettre en oeuvre de manière efficace ses projets et programmes, d'une Organisation qui puisse utiliser à meilleur escient les ressources humaines et matérielles dont elle dispose, d'une Organisation davantage à même de garantir la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la concorde internationale.

Il convient de signaler que la responsabilité du processus de réforme incombe dans une large mesure aux États Membres eux-mêmes, et non pas au Secrétaire général, bien que celui-ci ait une contribution à apporter à l'ensemble du processus. Les États Membres doivent donc assumer l'entière responsabilité de leur inaptitude à s'entendre sur les différents aspects du processus de réforme et cesser de chercher des boucs émissaires sur lesquels rejeter la faute de leur incapacité d'arriver à un consensus sur une réforme structurelle et institutionnelle aux multiples facettes de l'Organisation.

Le Botswana et d'autres pays d'Afrique australe n'ont pas été épargnés par le fléau du trafic illicite des stupéfiants et de la toxicomanie. Les chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont récemment signé, entre autres, un protocole sur le trafic illicite des stupéfiants. L'objectif est de mettre en commun les ressources — comme les forces de police, les autorités douanières et les organismes de lutte contre la drogue — pour combattre plus efficacement le trafic de drogue et les autres crimes transfrontières. Nous comptons que la coopération internationale se poursuivra dans ce domaine. Nous espérons que ces efforts seront couronnés de succès et qu'ils bénéficieront de l'appui et de la coopération de la communauté internationale.

Autres fléaux de notre époque, le virus de l'immuno-déficience humaine et la pandémie du syndrome d'immuno-déficience acquise représentent une grave menace pour

l'humanité. Les conséquences socio-économiques de cette maladie sont fort préoccupantes et la communauté internationale doit faire des efforts concertés pour s'attaquer, avant qu'il ne soit trop tard, à cette tragédie humaine qui touche en particulier les jeunes et les secteurs les plus productifs de nos sociétés.

Pour conclure, ma délégation souhaite réaffirmer qu'elle a toute confiance en le leadership du Président de l'Assemblée générale, qu'elle assure de sa loyauté et de sa coopération. Nous réaffirmons aussi notre promesse d'oeuvrer avec les autres délégations au renforcement des Nations Unies. Nous réaffirmons enfin que nous faisons confiance à la façon dont le Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, gère les affaires de notre Organisation. Nous rendons hommage à sa direction éclairée et à son inlassable dévouement.

La séance est levée à 12 h 50.